

SÉANCES MENSUELLES  
DE LA  
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

*Séance du jeudi 2 octobre 1952*

Présidence de M. VILLEPONTOUX,  
Membre du Conseil d'administration

*Présents* : M<sup>mes</sup> Médus et Villepontoux ; M<sup>mes</sup> Aviat et Rey-  
tier ; MM. Bardy, Borias, Champarnaud, Corneille, Gran-  
ger, Lassaigne, Lavergne, Marcelot, Orly, Pivaudran,  
Secondat, Tourraton et Villepontoux.

Se font excuser le D<sup>r</sup> Lafon, le D<sup>r</sup> Maleville, M. Becquart,  
M<sup>me</sup> Marqueyssat.

*Nécrologie.* — M. René LATOUR, le très estimé notaire  
de Périgueux, membre de la Société depuis cinquante et  
un ans.

L'assemblée s'unit aux très vives condoléances expri-  
mées par M. le Président à M<sup>me</sup> René Latour et à ses  
enfants

*Félicitations.* — M. Maurice ANDRIEU, dont l'ouvrage sur  
le maréchal Bugeaud vient d'être récompensé par l'Acadé-  
mie française (prix Théroutanne); — M. LAFFOREST, promu  
officier de la Légion d'honneur; — MM. Pierre BARRIÈRE  
et L. DELMAS, nommés chevaliers; — MM. les curés de  
Saint-Martin et du Toulon, nommés chanoines titulaires.  
M. l'abbé BÉZAC, nommé chanoine honoraire et official du  
diocèse; M. l'abbé MALLET, archiprêtre de Bergerac.

*Entrées d'ouvrages et de documents.* — Pièces diverses  
concernant des familles de la Dordogne (1702-1842), pro-  
venant des papiers Gilles-Lagrange et cédées à la Société  
par M<sup>me</sup> GENDRY; — 22 articles, manuscrits ou imprimés,  
papier ou parchemin, parmi lesquels sont à relever les sui-  
vants :

1718, 30 juillet. — Cession de rente foncière consentie par

M<sup>r</sup> Charles de Saint-Astier, marquis des Borics, à sa mère Renée Du Chêne.

1710, 26 juillet. — Extrait du testament solennel de feu M<sup>r</sup> Etienne de Montozon, éc., seigneur d'Anvaux, commissaire des troupes qui passent en la ville de Périgueux; suivi de l'acte de cession, par le même, à Bernard de Chasnion, seigneur de la Faucherie, de sa charge de conseiller assesseur des prévôts des marchands et maire de la ville de Périgueux, créée par l'édit d'août 1692, et de la prestation de serment dudit Chasnion par-devant le S<sup>r</sup> Duchayne, maire perpétuel de la ville.

1732, 28 février. — Acte de baptême d'Anne-Ursule d'Abzac Ladouze, à Saint-Front de Périgueux. (Extrait de l'an V.)

1771, 23 décembre. — Articles convenus entre M<sup>re</sup> Elie de Froidefond des Farges, Léonard de Froidefond de Boulzac, chevalier de Saint-Louis, et Marie de Froidefond des Farges, pour un règlement de succession. (Minute informé.)

An II, 29 ventôse. — Constitution de procureur par et pour Léonard-François Belhade, alors détenu dans la maison de réclusion de Ribérac.

1832, 8 novembre. — Instructions préfectorales relatives à la réunion d'automne des bataillons cantonaux de la Garde nationale, adressées au maire de Chancelade.

1842, 17 juin. — Testament mystique de M<sup>re</sup> Jean Chaudru de Trélissac, évêque de Montauban, chevalier de la Légion d'honneur. (Expédition.)

Le n<sup>o</sup> de *Carrefour*, du 27 août 1932, situation actuelle des monuments historiques; — le n<sup>o</sup> de *l'Essor Sarladais* du 12 juillet 1932, programme et réalisations du Syndicat d'initiative de Sarlat; — n<sup>os</sup> de *Sud-Ouest*, de *l'Essor Sarladais* et de *l'Union Sarladaise*, d'août et septembre 1932, tous relatifs au magnifique festival des jeux du théâtre populaire, donné cet été dans la capitale du Périgord noir et qui a obtenu un très grand succès; — envoi anonyme.

*Revue bibliographique*. — M. J. Bouchud étudie dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, mai-juin 1932, les Rongeurs et Oiseaux de Lachaud et les Oiseaux de l'abbé Castanet.

Le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 1932, première livraison, présente un vif intérêt; le C<sup>t</sup> Martignon décrit le souterrain de la Vau-Pot, près de Saint-Sulpice-les-Feuilles, pris comme type de sou-

terrain-refuge limousin, et fait suivre cette étude de « conclusions » suivant lesquelles les « cluzeaux », loin d'être des lieux de refuge éventuels et momentanés, représenteraient de véritables habitations, groupées en des sortes de villages. — *Limoges au milieu des vignes*, par M. Ernest Vincent, montre l'importance du vignoble autour de l'ancienne agglomération; il suffit longtemps à la consommation ordinaire de la localité. Les vins étrangers, notamment celui de Domme, de Bergerac, n'étaient importés que pour les grandes occasions, notamment les mariages : l'auteur en donne des exemples, au xvii<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, en 1770, lors du décès de Laforest, directeur de la manufacture royale de tissus, le vin porté à l'inventaire provenait exclusivement du Périgord — On pourrait, dit M. le Secrétaire général, consacrer aussi une étude à « Périgueux au milieu des vignes », notamment au xv<sup>e</sup> siècle.

Le *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 3<sup>e</sup> trimestre 1932, contient également deux remarquables articles : celui de M. Polge sur « l'Arrière gascon » et celui de M. Féral sur « les Confréries religieuses à Lectoure aux xv<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles »

Aux basquistants, signalons l'ouvrage de notre collègue M. B. ELISSÈCHE, *Les Basques d'après leur langue* : l'Esquara; (Bayonne, impr. « Le Courrier », 1932, in-8, 406 p.) — et aux préhistoriens la réédition, chez Didier, du précis d'anthropologie préhistorique du Père BERGOUNIOUX et de l'abbé Glory, *Les premiers hommes*.

*Communications*. — M. COUVRAT-DESYERGNES a noté pour nous l'exposition Léon-Bloy qui a eu lieu à Berne, en juillet dernier. M. Pierre-Henri Simon, professeur de littérature française à l'Université de Fribourg, y parla du grand polémiste périgourdin.

Il rappelle l'événement théâtral que fut la représentation à l'Odéon, le 6 janvier 1872, de la pièce de Louis Bouilhet, « Mademoiselle Aïssé ». La grande Sarah Bernhardt tenait ce rôle ; quelques incidents marquèrent la « première ». Au foyer du théâtre avait été exposé le portrait de M<sup>lle</sup> Aïssé, exécuté au pastel par La Tour, qui est demeuré la propriété de la famille de Bonneval.

M. Couvrat-Desvergnès se fait aussi l'écho d'une amusante polémique, dans le *Figaro littéraire*, de fin septembre, entre M. Bernard LESFARGUES, qui se refuse à mettre Bergerac en Gascogne et M. Armand Got, qui est d'avis contraire.

Le colonel BOUET avise la Société qu'il a découvert, à Domme, une pierre formant la clef de voûte d'une porte de grange et portant, en relief, un lion héraldique, dressé les deux pattes en avant. A sa communication, notre collègue a joint un croquis rapide de la figure.

M. le Secrétaire général présente, de la part de M. DUMAZET, le n° de l'*Echo de Vésone*, du 28 avril 1848, relatant une manifestation des Brantômais contre le curé d'Agonac, le 23 du même mois; l'incident n'a pas échappé à G. Rocal; — une enquête au requis de François Boyer, dit Camarade, en vue de faire exempter son fils infirme du service militaire (28 thermidor an VII).

M. CORNEILLE relève dans le *Courrier français* du 6 septembre « un souhait du reporter de « la Semaine Périgourdine » tendant à la rédaction d'un historique des églises et de son affichage près des portes à l'intention des touristes curieux. L'auteur constate le succès des randonnées de la Société d'archéologie. Toutes les générations se mêlent, écrit-il, pour aller écouter ses directeurs qu'on ne saurait assez remercier... »

Il donne lecture des « Couplets chantés à la Fête de l'Agriculture », célébrée le 10 messidor dans le canton rural de Périgueux; l'auteur signe modestement D...; peut-être est-ce Delfau, à qui l'on doit les *Annales départementales* des années révolutionnaires XI et XII. Cette pièce imprimée fait partie aussi du lot de papiers provenant des archives Gilles-Lagrange.

M. VILLEPONTOUX a dépouillé méthodiquement les *Calendriers* de la Dordogne (1829-1876), récemment entrés dans la bibliothèque. Ces petits volumes sont une mine de renseignements pour les chercheurs et ce travail, une fois complété, leur sera précieux.

Notre collègue, a rédigé « Quelques notes et remarques sur l'ouvrage : *le Tribunal criminel et révolutionnaire de*

*la Dordogne sous la Terreur*, qui trouveront utilement place dans le *Bulletin*

A propos de la visite de l'église d'Ajat, lors de la dernière excursion de la Société, M. Secondat pense qu'il serait intéressant de dénombrer et de déchiffrer les quelques sépultures qui existent encore dans le dallage. L'une d'elles, quoique enfoncée et en partie martelée, est à coup sûr la plaque funéraire de François, premier marquis d'Hautefort, qui fut inhumé dans l'église en 1640. L'épithaphe a été donnée par J.-B. Champeval dans le *Bulletin de la Société*, t. XXI (1894), p. 87-88. Notre collègue énumère, d'après les registres paroissiaux d'Ajat, d'autres sépultures de la famille.

M. le Secrétaire général se fait le porte-parole du D<sup>r</sup> LAFON, absent, pour féliciter M. Albert Granger de la réussite de l'excursion du dimanche 21 septembre

*Admissions.* — M. Gabriel BASSOULET, agriculteur, château de Lafaye, Saint-Sulpice-de-Mareuil ; présenté par MM. Baret et Degail ;

M. René CATARD, ex sous-chef de bureau de 1<sup>re</sup> classe Sud-Ouest ; rue Loucheur, 8, Périgueux ; présenté par MM. Cornaille et Granger ;

M<sup>me</sup> la C<sup>te</sup>ss<sup>e</sup> de MALEVILLE, Aiguevive, par Cénac-et-Saint-Julien ; présentée par le comte L. de Maleville et M. Géraud Lavergne ;

M<sup>lle</sup> PAROUTY, avenue Jeanne-d'Arc, 13, Périgueux ; présentée par MM. Ribes et Secret ;

M<sup>me</sup> VAUDOU, rue Alfred-de-Musset, 6, Périgueux ; présentée par MM. Vaudou et Secret

*Le Secrétaire général,*

G. LAVERGNE.

*Le Président de séance.*

VILLEPONTOUX.

---

Séance du jeudi 6 novembre 1952

Présidence de M. le D<sup>r</sup> LAFON, président.

Présents : M<sup>mes</sup> d'Abzac, Berton, Darpeix, Dupuy, Gardeau, Médus; M<sup>lle</sup> Bonnet; MM. Bardy, le chanoine Bézac, Berthelot, Dandurand, Daniel, Donzeau, Granger, Guthmann, Marcelot, Orly, Pivaudran, Secondat, Tourraton et Villepontoux.

Excusés : MM. d'Artensec et Y. Bounichou.

*Nécrologie.* — Le D<sup>r</sup> Max HERVÉ, de Gond-Pontouvre; — M. J.-F. LAVELLE.

L'assemblée s'unit aux regrets exprimés par M. le Président.

*Entrées d'ouvrages et de documents.* — BOUNICHOU (Yvan). *Vesunna*. Périgueux à l'époque gallo-romaine. III. de l'auteur et de G. Riboulet-Raymond. Périgueux, chez l'auteur (impr. Fontas), 1952; in-8, 32 p.; — hommage de l'auteur;

CONTASSOT (Félix). L'histoire locale religieuse et profane dans la *Semaine Religieuse* de Périgueux. Table méthodique des années 1866-1899. Grand Séminaire de Périgueux, 1952; 32 p. dactylographiées; — hommage de l'auteur;

ELISSÈCHE (B.). *Les Basques d'après leur langue* : l'Eskuara. *Etude limitée aux trois dialectes* : labourdin, bas-navarrais, souletin. Bayonne, impr. « Le Courrier », 1952; in-8, 106 p.; — hommage de l'auteur;

HUARD (Colonel P.), *Etat des recherches rupestres au Tchad*. S.l.n.d.; in-4, 8 p., ill.; — hommage de l'auteur;

*Escale Jausfre Rudel. Cour d'amour du château de La Brède. 16 mai 1952.* (Bordeaux, impr. Condillac, s.d.); in-8, 16 p., et *Félibrée de Blaye. 18 mai 1952* (Bordeaux, impr. Delbrel, s.d.); in-8, 16 p.; — hommage de M. MONESTIER;

*Le Périgourdin de Bordeaux*, octobre 1952, contenant le début de l'article de M. E. DUSOLIER : « Imprimeurs et journaux de Ribérac »; — *L'Information sarladaise*, des 4 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 1952 (résumé d'une conférence donnée par M. Léo Magne aux grands Magasins du « Prin-

temps », à Paris, sur quelques aventuriers périgordins des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, dont Antoine de Tounens et Jean Galmot, né en 1879 à Monpazier, député de la Guyane, châtelain de Montfort en Sarladais, mort misérablement à Cayenne ; — don anonyme.

M. le Président adresse à tous les donateurs les remerciements de la Société

Au sujet du *Périgourdin de Bordeaux*, M. le Secrétaire général regrette que les événements de 1941 aient interrompu le service de cet intéressant périodique. L'assemblée décide de demander à l'Amicale bordelaise la reprise des relations dans le but de compléter la collection formée à la Société.

*Revue bibliographique*. — *Lou Bournat d'ou Périgord*, septembre 1952, rend compte de l'étude consacrée par M. L. Delluc, dans les *Anales del Centro de Cultura Valenciana* de 1951, au moine-chevalier Jérôme de Périgueux, compagnon du Cid, mort archevêque de Salamanque en 1120. Ce personnage avait retenu dès 1895, l'attention du vicomte de Saint-Saud (t. XXII du *Bull.*, pp. 194-207).

*Périgord moun país*, de sept-oct. 1952, reproduit l'article qu'après les triomphales soirées d'art dramatique de Sarlat, M. André MAUROIS, de l'Académie française, a écrit pour les *Nouvelles littéraires* : « Le Peuple aime les chefs-d'œuvre », relevant ce fait que les pièces données dans les décors incomparables de la noble cité furent *Numance*, de Cervantès, du Molière, du Garcia Lorea et la *Sainte Jeanne*, de Bernard Shaw. L'événement a été célébré aussi par L. PERCHE, dans la *Gazette des Lettres*, d'octobre 1952, sous le titre : « Ville de province. Art dramatique et âme populaire » Il appartenait à l'animateur que fut M. Jacques BOISSARIE, président du Syndicat d'initiative, de tirer la conclusion de cette étonnante expérience dans le *Périgourdin de Bordeaux*, de novembre 1952.

M. le Secrétaire général fait part à l'assemblée d'une lettre de M. Courty, président honoraire du Groupement des Indépendants Libournais, qui s'élève contre l'abattage, dans le parc du château de Neuvic, de nombreux beaux arbres.

Il voit là un acte de vandalisme d'autant plus reprehensible que l'édifice et le site sont classés. Ce sentiment ne peut être que celui de notre compagnie.

M. le Vice-Président croit savoir que la Commission départementale des Sites a été saisie de l'affaire. Notre Société s'en remet à elle pour empêcher toute nouvelle déprédation.

*Communications.* — M<sup>me</sup> GARDEAU donne lecture de son mémoire sur les Grailly, seigneurs de Gurson ; il met en pleine lumière l'importance de cette grande famille féodale dont l'ambition gêna souvent le comte de Périgord. La forteresse de Gurson, principal point d'appui des Grailly, est suivie dans toutes ses vicissitudes et décrite dans sa ruine. Notre érudite collègue fait passer quelques monnaies de Richard II, roi d'Angleterre et duc de Guyenne, trouvées sur les lieux et parfaitement conservées.

M. le Président félicite M<sup>me</sup> Gardeau de ce travail si documenté et mis en œuvre avec un constant souci d'exactitude.

Le D<sup>r</sup> LAFON présente un album de gravures à l'eau-forte, qui a pour titre *Souvenir d'une excursion pittoresque dans le Quercy*, et qui intéresse Souillac et ses environs et le Sarladais; il est très rare et de ce fait très peu connu.

Edité par Forest Fleury à Paris, il a pour auteur F. de Lemps, qui étant venu en avril 1870 assister au mariage d'un de ses amis dans les environs de Souillac, y séjourna huit jours et en profita pour prendre des croquis, qu'il utilisa pour graver 12 planches réunissant 23 sujets.

On trouve d'abord une vieille rue de Souillac, que notre collègue M. Maury a identifié comme étant celle où se trouvait jadis l'abattoir; puis vient une vue de l'abside romane de l'église. L'auteur a ensuite gravé une suite de paysages des environs, dont la plupart sont situés au nord-ouest de la ville, c'est-à-dire près des frontières du Périgord. On note parmi eux une vue du village de Bourzolles et de sa vieille tour.

Puis l'auteur passe en Sarladais et a reproduit :

Une vue du château de Palluel;

La « place principale » de Sarlat avec, au fond de la rue, la silhouette du clocher de la cathédrale;

La maison de La Boétie;

Deux vues du château de Fénelon, « dont la restauration, dit l'auteur, faite avec amour, persévérance, fidélité et intelligence fait tout à la fois un grand éloge du talent de M. de Maleville et un des monuments les plus remarquables et les plus intéressants de notre ancienne France ».

Enfin au-dessous de la dernière gravure et de la signature de l'auteur, celui-ci a reproduit un blason : *Parti or et de gueules, au lion de l'un dans l'autre*, que notre ami J. Secret a aussitôt reconnu pour être celui de la famille de Lemps, originaire du Dauphiné et de la Savoie.

M. le Président a lu dans l'hebdomadaire *Match* (4 octobre 1932) qu'on envisageait une réforme des plaques minéralogiques des automobiles.

Il paraît que certains préfets voudraient doter leur département d'un blason; des syndicats d'initiative et même des clubs sportifs en réclameraient. Mais pour freiner le zèle d'héraldistes non qualifiés, le ministre compétent a chargé les Archives nationales d'établir ces blasons départementaux en s'inspirant de ceux des anciens provinces, de la situation géographiques, etc., tout en restant aussi simples que possible.

Il paraîtrait, d'autre part, que les gendarmes auraient des difficultés à retenir les chiffres minéralogiques; aussi les blasons remplaceraient-ils les numéros des départements. Comme à Monaco, le numéro et les lettres de série seraient précédés par le blason du département. Mais on oublie qu'il faudrait auparavant donner aux gendarmes et même à la plupart des Français des leçons d'héraldique, le nom des pièces et des meubles des armoiries étant certainement beaucoup plus difficile à retenir que les deux chiffres du numéro des départements.

M. Meurgey de Tupigny, conservateur aux Archives nationales et président de la Société française d'héraldique et de sigillographie, qui fait autorité en la matière, a été chargé de diriger la création de ces blasons, dont le dessin a été confié à M. Robert Louis, « dessinateur sym-

boliste des services officiels ». Le résultat de cette collaboration est publié dans une double page de *Match* et certaines de ces créations sont, du point de vue héraldique, assez critiquables. M. le Président se borne à discuter le blason de notre département.

Pour obéir aux recommandations ministérielles, les auteurs décidèrent que les départements formés par la Guyenne auraient tous un léopard d'or sur champ de gueules.

Effectivement la Gironde a un « gironné » (appréciez le jeu de mot) d'argent et d'azur, surmonté d'un chef de gueules au léopard d'or.

Le Lot-et-Garonne a sur champ de gueules un léopard d'or surmonté et soutenu par une devise ondulée d'argent, ces devises symbolisant sans doute les deux rivières qui ont donné leur nom au département.

Les Landes portent d'or à la fasce de gueules chargée d'un léopard du champ et accompagnée de trois pommes de pin de sable posées deux en chef et une en pointe.

Mais les auteurs ont sans doute oublié que le Périgord, devenu le département de la Dordogne, faisait également partie de la Guyenne et ils lui ont attribué : « de gueules à trois lionceaux couronnés d'or », blason qui est celui de la famille de Talleyrand. On peut se demander pourquoi ont-ils choisi les armes de cette famille, qui n'a plus de rapports depuis bien longtemps avec notre département, plutôt que celles des Gontaut-Biron ou des Caumont-La Force ? Ces dernières auraient au moins l'avantage d'avoir trois léopards d'or.

Il est probable que M. de Tupigny n'a pensé qu'aux armoiries des anciens comtes de Périgord ; mais les successeurs légitimes de ceux-ci, Louis d'Orléans, Jean de Blois, Alain d'Albret, Antoine de Bourbon et Henri IV ont eu également des armes et en vertu de quel critère a-t-il choisi les unes plutôt que les autres ? Les Talleyrand ont adopté les armoiries des anciens comtes de Périgord, car ils disent descendre d'un fils cadet du comte Hélié V, qui vivait au XII<sup>e</sup> siècle. M. le Président n'a pas à discuter cette prétention, qui ne repose que sur une tradition ; mais il se

permet de rappeler que la généalogie composée par Saint-Allais, dont la véralité est bien connue, n'avait pas convaincu les contemporains, pas plus du reste que la notice aimable et indulgente de M. de Froidefond dans son *Armorial du Périgord*. Louis XVIII disait, paraît-il, avec un fin sourire : « M. de Talleyrand se trompe d'une lettre; il se dit de Périgord, alors qu'il n'est que du Périgord »; le roi aurait pu ajouter que c'était lui-même qui était comte de Périgord, comme descendant direct d'Henri IV.

Si on veut absolument doter le département de la Dordogne d'un blason, il est facile d'en créer un, qui respecte les recommandations ministérielles; par exemple :

*D'argent à une devise ondulée d'azur, au chef de gueules chargé d'un léopard d'or*, la devise symbolisant la rivière Dordogne.

En conclusion, M. le Président propose l'ordre du jour de protestation suivant, qui est voté à l'unanimité :

« Venant d'être informée que les départements français »  
» allaient être dotés d'un blason et qu'à la Dordogne serait »  
» attribué : *de gueules à trois lionceaux d'or*, la Société »  
» historique et archéologique du Périgord proteste énergi- »  
» quement contre cette attribution, qui impose au départ- »  
» tement de la Dordogne le blason de la famille de Talley- »  
» rand, alors que celle-ci, qui a abandonné le Périgord »  
» depuis plus d'un siècle, n'a aucun titre particulier à être »  
» identifiée avec lui. La Société estime que la Dordogne, »  
» formée du Périgord, qui a toujours appartenu à la »  
» Guyenne, doit avoir dans son blason, comme la Giron- »  
» de, les Landes et le Lot-et-Garonne, un léopard d'or »  
» sur champ de gueules. »

M. le Président apporte, sur le bureau de postes de Périgueux, les précisions suivantes :

« M. Rousseau, pharmacien, fait actuellement modifier la devanture de son magasin, 21, cours Michel-Montaigne, et plusieurs personnes se sont étonnées de l'existence sous les anciens lambris du mot « TELEGRAPHE » profondément gravé dans la pierre. La raison en est simple, comme on le verra plus loin; mais à cette occasion il m'a paru qu'il y aurait intérêt à indiquer brièvement les divers sièges du bureau de poste de Périgueux.

» Avant la Révolution, le bureau de la poste était installé rue d'Enfer, aujourd'hui rue Denfert-Rochereau, dans la maison de

Deffieux, son directeur; il y resta jusqu'à la mort de ce dernier, en 1821.

» Son successeur, Dubois, le transporta place de la Clautre, puis en 1825 place du Triangle, l'actuelle place Bugeaud, dans la maison qui porte aujourd'hui le n° 20 et qu'occupe M. Fromigué.

» En 1858 le bureau fut transféré au n° 16 de la place du Palais, dans l'immeuble qui est à l'angle de la rue Guynemer. Puis en 1869 on l'installa rue Eguillerie n° 2 et il resta onze ans dans ce local; c'est là qu'en 1870 les Périgourdins venaient lire les communiqués officiels de la guerre.

» Jusque là il n'y avait eu dans ces divers locaux que la poste aux lettres, car les divers gouvernements avaient considéré le télégraphe électrique comme une institution dangereuse, la rapidité des transmissions pouvant faciliter les complots, et ils tenaient à contrôler son utilisation. Il fut d'abord installé dans un bâtiment de la place Hoche dépendant de la préfecture et commença à fonctionner en octobre 1853; en 1864, quand le nouvel hôtel préfectoral eut été construit, il y fut transféré.

» On finit par comprendre l'inanité de telles craintes et une loi décida la réunion du télégraphe au service des postes. Pour que cette fusion fût réalisée à Périgueux, il fallut attendre 1881, où les « Postes et Télégraphes » s'installèrent au n° 21 du cours Montaigne, immeuble dont le rez-de-chaussée est actuellement occupé par la librairie Marbot et par la pharmacie Rousseau.

» Le développement rapide des services postaux et surtout du téléphone obligea l'administration à chercher un local plus vaste. Celle-ci loua l'hôtel de Barde, 29, rue Gambetta, dont le propriétaire fit construire un immeuble attenant, où les bureaux de la recette s'installèrent en 1906.

» Enfin l'administration se décida à faire élever l'Hôtel des Postes actuel, à l'angle de la place et de la rue du Quatre Septembre, qui fut inauguré le 27 septembre 1930. »

Pour finir, M. le Dr Lafon emprunte quelques curieux détails à une vieille lettre, datée de Bois, commune de Saint-Sulpice-d'Excideuil, le 26 mars 1823. Elle est adressée à des parents habitant Angers par une dame qui écrit son nom tantôt Lacorce, tantôt Lacorsse — il faut sans doute lire Lagorce —, qui ignore la ponctuation et qui prend de grandes libertés avec le français et l'orthographe; c'est ainsi qu'elle prie qu'on lui réponde poste restante à « ici dere », ce qui est une manière assez originale d'écrire Excideuil, tel qu'on le prononce en patois.

Elle demande à ses parents « s'il est bien morts du monde à angers; par ici il mort bien du monde, des 2 et 3 par maison; il ne se passé pas un jour qui nanteroit quel-

quns ». Il y eut donc au début de 1823 une grave épidémie dans le canton de Lanouaille; mais je n'ai pu déterminer quelle était la maladie en cause; peut-être la grippe, peut-être la suette miliaire ?

Et sans transition, on lit « mon cher oncle on dit par ici que lanpereur est dans lespagne ». Il s'agissait vraisemblablement de Napoléon, qui était mort le 5 mai 1821, c'est-à-dire près de deux ans auparavant; mais la nouvelle n'en était sans doute pas encore parvenue à Saint-Sulpice-d'Excideuil.

M. SECONDAT observe que dans les campagnes du Périgord, personne ne crut à la mort de l'empereur et qu'on s'attendît durant longtemps à le voir revenir.

Au sujet de la visite du château de Biron, signée *Jibécier* (et résumée p. 116 du présent volume), M. André JOUANEL veut bien nous rappeler que, sous le pseudonyme, se cache Jean-Baptiste Richard (*Bull. de la Soc.*, t. XLV [1918], pp. 202-204).

Le D<sup>r</sup> L'HONNEUR nous fait part de la découverte, faite à Pique-Pont, commune de Montferrand, de deux beaux sarcophages. Sa note sera publiée dans le *Bulletin*.

M<sup>lle</sup> Renée DESBARATS a photographié, dans l'église de Saint-Agnan-d'Hautefort, les panneaux en bois doré d'un autel du xviii<sup>e</sup> siècle. Ils représentent l'Annonciation, la Visitation, la Nativité de Saint Jean-Baptiste et la Nativité de N.-S. Jésus Christ.

Le charme de ces bas-reliefs, en particulier celui de la Nativité de Saint Jean-Baptiste, est incontestable : il nous fait pénétrer dans un intérieur du xviii<sup>e</sup> siècle, avec le grand lit surmonté de son vaste ciel, la cheminée dont le manteau s'orne de poteries rustiques, tandis qu'un beau feu de bois brûle dans l'âtre.

M. le Président remercie notre experte collègue qui se plaît à enrichir notre collection de photographies.

M. Jean-Paul LAURENT vient d'acquérir la preuve que Jean de Bretagne, vicomte de Limoges et comte de Périgord mourut à Périgueux le 6 novembre 1452. On pourrait donc commémorer aujourd'hui le cinquième centenaire de

ce décès. A cette occasion, M. J.-P. Laurent a rédigé une notice biographique sommaire sur Jean de Bretagne. Acquéreur du comté du Périgord en 1437, il fut un des plus valeureux artisans de la reconquête de la Guyenne sur les Anglais : une série de faits d'armes a marqué son principat; ils méritaient d'être tirés de l'ombre où les historiens locaux les ont laissés.

A cet envoi, notre collègue a joint trois photographies : l'une reproduit un document comptable émané de Jean, alors seigneur de Laigle et scellé de son sceau, malheureusement mutilé (18 janvier 1424-1425). Les deux autres reproduisent des billets très postérieurs, mais sans millésime, adressés par Jean de Bretagne à ses officiers de Nontron. M. Laurent les a trouvés dans les plumitifs de la justice de Nontron que conservent, on ne sait pourquoi, les Archives nationales.

M. SECONDAT dit en quelques mots, l'utilité qu'aura, au point de vue pédagogique, le petit « digest » que M. Bounichou a composé sur *Vesunna*.

M. Jean SECRET présente une fort belle matrice de sceau, du XIV<sup>e</sup> ou XV<sup>e</sup> siècle (3×3,3 cm.), ayant pour légende : *S (igillum) B (eate) Marie de Campobono ad causas*.

L'identification de la localité est rendue difficile par les nombreux *Cambon* ou *Chambon* figurant au dictionnaire des communes; mais c'est probablement de l'abbaye des Deux-Sèvres qu'il s'agit.

M. le Secrétaire général observe qu'il s'agit-là d'un sceau réservé aux actes de procédure (*ad causas*).

M. Henri LACAPE a chargé M. Granger de communiquer à la Société une note sur l'ex-évêque Pontard, maître d'école.

L'ancien évêque Pontard, devenu en 1794 directeur de l'hôpital de la manufacture à Périgueux, occupa ce poste pendant vingt mois, puis donna sa démission pour aller, disait-il occuper à Paris une situation lucrative...

On ignore quelle fut cette situation mais il est certain qu'elle ne répondit pas aux espérances de l'intéressé car, dès 1801, on le trouve employé à l'octroi de Paris.

On sait d'autre part, par la préface de sa *Grammaire mécanique*, qu'avant d'entrer à l'octroi, il enseigna dans un pensionnat de jeunes filles de la rue du Grand-Chantier.

Il avait aussi fondé — ou tenté de fonder — rue de Montparnasse, une « maison d'éducation pour les jeunes gens depuis 5 ans jusqu'à 15 ans. »

Le prospectus qu'il distribua se trouve aux Archives nationales (AD VIII 29).

Voici ce texte :

Le citoyen Pontard, ex-membre de la 1<sup>re</sup> législature, se consacre à l'auguste fonction d'élever des enfants, de leur préparer un esprit éclairé, un cœur sensible, un caractère fort, en un mot une âme saine dans un corps sain.

La lecture, l'écriture la langue française, la langue latine, la littérature et les mathématiques entreront dans l'essence de son enseignement.

Des maîtres d'agrément dans tous les genres seront procurés aux enfants selon le gré des pères.

*La religion, en tant qu'elle console et fortifie, qu'elle rend meilleur et plus heureux, sera une branche d'éducation cultivée avec respect (1).*

Deux citoyennes, de mœurs douces, leur donneront des soins maternels, veilleront à ce qu'ils soient propres et ordonnés. Une d'elles a fait une étude particulière de la langue française et des mathématiques, de l'italien et de l'anglais, de la musique et du dessin ; c'est assez dire que tout ce qui rend un enfant maussade et mal élevé sera banni, autant que possible, de cet établissement.

Le local est une maison vaste et bien distribuée, avec un jardin spacieux et bien aéré.

La nourriture sera bonne et abondante.

Les enfants seront éclairés, blanchis, chauffés ; ils seront fournis des menus besoins de la salle d'étude ; ils n'auront à se pourvoir que de linge, de lits et de livres.

Ils seront reçus depuis cinq ans jusqu'à quinze. Le prix de la pension sera de 60 jusqu'à 80 livres par mois, selon l'âge des pensionnaires.

(Sans date).

Notons le respect qu'affiche l'ex-évêque pour une religion qu'il avait reniée.

M. GUTHMANN fait connaître à l'assemblée quelques détails sur la vie du célèbre écrivain catholique Louis Veillot : il fit ses débuts, comme rédacteur du *Mémorial de la Dordogne*, en 1832.

---

(1) C'est M. Lacape qui souligne.

M. Jean Secret note l'intérêt de la correspondance de Louis Veillot sur cette période de sa vie et ses rapports avec le Périgord.

*Excursion.* — La presse locale et régionale a annoncé que la Société organisait, pour le dimanche 9 novembre après-midi, une visite à l'importante exposition d'Art sacré qui s'est ouverte en octobre à Bergerac.

M. le Secrétaire général invite nos collègues à s'inscrire nombreux pour cette sortie.

*Admissions.* — M. Marcel BOUCHER, inspecteur des P.T.T. en retraite, rue Biron, 58, Périgueux ; présenté par MM. Granger et Corneille

*Le Secrétaire général,*  
G. LAVERGNE.

*Le Président,*  
D<sup>r</sup> Ch. LAFON.

---

Séance du 4 décembre 1952

Président de M. le D<sup>r</sup> LAFON, président

Présents : M<sup>mes</sup> Berton, Busselet, Darpeix, Dupuy, Guille, Médus, Montagne, Ponceau et Villepontoux ; M<sup>me</sup> Marqueysal et Reyrier ; MM. Bardy, Becquart, le chanoine Bézac, Borias, Boucher, Corneille, Cros, Dandurand, Duché, Dumas, Granger, Lavergne, Lescure, le D<sup>r</sup> Maleville, Orly, Plazanet, Ponceau, Secondat, Secret et Villepontoux.

*Entrées d'ouvrages et de documents.* — *Informations et documents officiels de la Commission constitutionnelle. Octobre-novembre 1952.* (Assemblée *ad hoc* chargée d'élaborer un projet de traité instituant une Communauté politique européenne.) Paris. (impr. Desfossés, 1952) ; in-8, 36 p. ; — envoi de la Commission ;

78<sup>e</sup> *Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, à Toulouse, 1953* (M<sup>re</sup> de l'Education nationale. Comité des Travaux historiques.) Paris, (impr. de Jemmapes, 1952) ; in-8, 36 p. ; — envoi de la Direction des Bibliothèques ;

*Cahier de liaison de l'Association amicale des anciens élè-*

ves du Collège de Bergerac N° XXIV, 43<sup>e</sup> année, 1932. (Bergerac, impr. gén. du Sud-Ouest, 1932); in-8, 36 p., ill. ; — envoi de M. Robert Coq ;

GAVELLE (Emile). *Hautefort et ses seigneurs*. 4<sup>e</sup> éd. Périgueux, les Editions périgourdines, 1932; pet. in-8, 48 p., ill. ; — hommage de l'auteur ;

*En famille*. Bulletin paroissial de Thiviers... 2<sup>e</sup> année, n° 16. novembre 1932; Forcalquier, impr. Reynaud. 1932, in-8, 24 p.; contenant l'article de M. Jean SECRET, « Le plan de l'abbaye de Peyrouse », avec plan; — don de l'auteur ;

Gousset (Le chanoine). *Le Cardinal Gousset, ses œuvres, son influence*; Besançon, impr. Bossanne, 1903; in-8, xv-603 p. ; — don de M. FRAPIN ;

Contassot (F.). « L'histoire locale religieuse et profane dans la *Semaine religieuse de Périgueux*. Années 1900-1930. » Périgueux, 1932; in-4, 47 p. dactylogr. ; — hommage de l'auteur ;

III<sup>e</sup> Salon d'Art sacré. Du 19 octobre au 16 novembre 1932. Salons Durand-Barjeaud. Bergerac. (Les Amis des Arts.) (Bergerac, impr. Taillandier, 1932); in-8, 28 p., avec une préface de M. Jean SECRET; — achat de la Société, en double.

M. le Président exprime aux divers donateurs les remerciements de la Société.

*Revue bibliographique*. — M. le Président signale dans le *Bulletin de la Société préhistorique française* des « Notes géologiques et paléontologiques sur la grotte de l'Eglise, à Saint-Martin-d'Excideuil », de M. L. Coutier; ainsi qu'une « Note pour la connaissance de la Double », de M. Claude BARRIÈRE.

Une question posée dans *Chercheurs et Curieux*, d'août 1932, au sujet du château de Lamonzie-Montastruc et à celui de Vic, à la famille de Bonfils, donne lieu à un échange de vues entre M. le Président et M. Jean SECRET : des confusions se sont produites en ce qui concerne Vic.

M. Jean SECRET a apprécié, dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 16 (1932), un article de M. Mounier sur la population de la France au

xvii<sup>e</sup> siècle ; toute étude de démographie périgourdine y trouvera des directives.

M. le chanoine BÉZAC a noté, dans un ouvrage récent du grand écrivain anglais Graham Greene, *The Lost Childhood*, quelques pages sur Léon Bloy, « le ressentiment fait homme.

*Sortie du 9 novembre.* — M. le Secrétaire général rend compte de la visite faite par quelques-uns de nos membres à l'Exposition d'Art Sacré de Bergerac, l'après-midi du dimanche 9 novembre. Le nombre et la qualité des œuvres d'art et des objets du culte réunis par les organisateurs justifiaient entièrement ce déplacement. M. Jean SECRET et M. André JOUANEL surent mettre en valeur par leurs commentaires ce magnifique ensemble provenant de collections privées et de diverses églises catholiques ou protestantes.

Sous la conduite de M. JOUANEL, à travers le vieux Bergerac, on se rendit ensuite au Musée du Tabac et au Musée municipal. M. CHARET, conservateur, s'était très courtoisement excusé de ne pouvoir en faire les honneurs ce jour-là.

*Communications.* — Il a été reçu de M. Claude BARRIÈRE un travail intéressant la métallurgie proto-historique aux confins du Limousin sud-occidental. Il apporte des précisions sur les amas de scories métallurgiques signalés de longue date dans la région de Piégut. Une distinction doit être préalablement faite entre ces machefers ou laitiers suivant leur date. L'auteur cherche à établir la chronologie des fours qu'il a examinés sur place et nous fixe sur les procédés techniques de ces temps primitifs. Cette note sera publiée.

M. SECONDAT présente quelques observations suggérées par la grande connaissance qu'il a de la question.

M. G. RAYNAUD DE LAGE nous envoie le mémoire qu'il a consacré aux lieux-dits de la commune d'Anliac; — cette étude de toponymie prendra place dans le *Bulletin*.

Le D<sup>r</sup> L'HONNEUR a relevé quelques erreurs au sujet du canton de Monpazier.

*Les Jouanies* sont de la paroisse et commune de Capdrol, et non de Saint-Marcory (*Bans et arrière-bans de la noblesse.*, par le C<sup>o</sup> de Saint-Saud, p. 296) ;

*Bonneville* est dans la paroisse de Gaugeac, et non dans le canton de Vélines (Bull. de la Soc., t. LII, p. 73, à propos de P. de Laval);

*Saint-Germain*, près Monpazier, n'est pas le village de la commune de Saussignac (*Chroniques de Tarde*, éd. de Gérard, p. 279) ;

Il n'y a pas qu'à Paley (selon *Aux écoutes du Monde*) qu'au tympan de l'église se lit : « Le peuple français reconnaît l'Être suprême et l'immortalité de l'âme »; il en est de même à Monpazier.

Enfin notre collègue interroge : d'où vient le *p* dans Dropt ? Aucune des formes anciennes du nom de cette petite rivière n'autorise cette graphie, employée par Belleyme dans la carte de la Guyenne.

Il souhaiterait être éclairé sur ce point.

M. Géraud LAVERGNE produit un document resté inédit du Terrier de Barnabé (Archives de la Dordogne, E. Fonds de Saint-Astier). Il a trait à la vente par adjudication publique des biens des lépreux brûlés à Périgueux lors de la grande persécution de 1321. Une notable partie de ces dépouilles fut achetées par le riche bourgeois de Martin, la prieuse du Toulon et quelques autres habitants. La situation de plusieurs de ces immeubles dans la proche banlieue de la ville a pu être précisée. M. Lavergne, en revoyant les comptes du Consulat des années 1321-1323 apporte quelques petits compléments au récit que R. Villepelet a fait de ce triste événement dans son *Histoire de la Ville de Périgueux*. Il discute également le mot *goff*, traduit dans cet ouvrage par *gaffe*, ce qui ne semble pas exact.

M. SECRET signale une petite découverte faite à Thiviers. Dans la partie N. du bourg, presque à l'angle de la R.N. 20 et de la route d'Excideuil, la maison du forgeron conserve sur sa façade, côté rue, et au-dessus d'une porte en plein cintre (moderne) un charmant bas-relief du xvii<sup>e</sup> s. en pierre polychromée, figurant S<sup>t</sup> Roch entre le chien et l'ange. L'inscription porte : « ORA PRO NOBIS BEATE ROCHE ». La cuvette du bas-relief porte la date 1611. Il est à noter que le quartier s'appelle encore « de S<sup>t</sup>-Roch », et que l'hôtel voisin se dénomme « Hôtel S<sup>t</sup>-Roch ».

Ce bas-relief est très comparable à celui qui est conservé dans la chapelle N de l'église de Cherveix, à Cherveix-Cubas.

M. DUCHÉ donne lecture d'une lettre écrite de Bayonne par le sergent-major Bardon à ses parents qui habitaient Périgueux

Le père, pâtissier de son état, avait eu vingt-deux enfants.

Bardon, engagé en 1848, était sergent-major en 1852. Nommé sous-lieutenant au cours de l'expédition de Crimée, il tint garnison à Paris en 1857-1858 et mourut à Metz entre 1860 et 1862.

La lettre n'est pas datée, mais coïncide avec un des séjours de l'empereur Napoléon III et de l'impératrice à Bayonne-Biarritz ; elle exprime la plus vive admiration pour les deux souverains et peint l'atmosphère de liesse qui les entourait sur la Côte basque.

Bardon, cependant, attend sans grand espoir l'épaulette d'officier ; il n'a pas de ces hautes protections qui ont favorisé certains de ses égaux, plus jeunes en grade que lui.

M. SECONDAT a réuni quelques notes sur la forge de Miremont, dont il a été question à la dernière séance. Elle était effectivement « contrôlée » par la manufacture royale d'armes à feu de Tulle. Prévôt en était le fermier en 1788 ; son fils lui succéda (1812).

*Admissions.* — M. JEAN-ALBERT BÉLANGER, Limeuil ; présenté par MM. Jourdes et Lavergne ;

M<sup>me</sup> ANNE-MARIE DEFFARGES, attachée à la Bibliothèque municipale, place de la Clautre, 2, Périgueux ; présentée par M<sup>me</sup> Desrosiers et M. Corneille ;

M<sup>me</sup> DEGUIRAL ; présentée par le D<sup>r</sup> Deguiral et le D<sup>r</sup> M<sup>re</sup> Gastaud ;

M<sup>lle</sup> DE CHATOUVILLE, directrice de l'École ménagère, boulevard de Vésone, Périgueux ; présentée par MM. les chanoines Gauthier et Marquay ;

M<sup>me</sup> DU MAZAUBRUN, assistante sociale, château de Neuvic-sur-l'Isle ; présentée par M<sup>me</sup> Challe et M. Corneille ;

M<sup>me</sup> MERLY, présentée par MM. Merly et A. Granger ;

M. NÉGRIER, ingénieur civil, château de Lafaye, Atur ; présenté par MM. Guthmann et A. Granger ;

M. Guy PONCEAU, dessinateur à Electricité de France, et M<sup>me</sup>, rue Courbet, 3, Périgueux; présentés par M. et M<sup>me</sup> Donzeau.

*Le Secrétaire général,*  
G. LAVERGNE.

*Le Président,*  
D<sup>r</sup> Ch. LAFON.

---

### ERRATA

P. 121, ligne 12, au lieu de *Marcel*, lire *Marc*.

P. 127, ligne 30, au lieu de *géologiques*, lire *géologiques*.

P. 172 ligne 7, au lieu de *On ne peut*, lire *On peut*

---

## LA 2<sup>e</sup> EXCURSION DE 1952

---

Cette sortie était placée sous le signe de *Jacquou le Croquant*. Le célèbre roman d'Eugène Le Roy, dont le titre initial fut *La Forêt Barade*, a été publié par la *Revue de Paris* en 1899. Cet événement littéraire a donc atteint, voire dépassé d'un peu la cinquantaine et la Société archéologique a jugé bon de le célébrer par un circuit qui fut, à quelques détours près, celui que trace M. Jean Secret dans une de ses *Promenades littéraires* (1).

Un premier arrêt à l'église de Ladouze permit de serrer de plus près la date de cet édifice. Le portail d'entrée, dont les nervures prismatiques s'entrecroisent sur le tympan, est du dernier stade du gothique flamboyant. L'intérieur est à une seule nef, avec deux chapelles latérales en vis-à-vis et débordant à l'extérieur. Celle du côté de l'Évangile est plus large et conserve la plate-tombe armoriée de Bertrand d'Abzac, le fameux chef de bandes qui fut décapité en 1438 par ordre de Charles VII.

A défaut du tombeau de l'archevêque de Narbonne, Pierre d'Abzac (mort en 1302), démoli au siècle dernier, l'église s'orne toujours du rétable d'autel et de la chaire à prêcher.

---

(1) *Chez Jacquou le Croquant*. Dessins et carte de J. Gaujon, Périgueux, impr. Ribes, 1938; 38 p.

tous deux en pierre sculptée, dont l'enrichirent Pierre d'Abzac de la Douze et sa femme, Jeanne de Bourdeille, mariés en 1326. L'un et l'autre sont décrits dans le *Bulletin de la Société*, t. VII (1880), p. 120-125. On remarque, tant sur le rétable que sur la chaire, le mot *NOLI* répété quatre fois : On doit n'y voir qu'un rappel du 139<sup>e</sup> sermon de saint Augustin :

*NOLI (in via remanere).*

*NOLI (retro redire).*

*NOLI (deviare).*

*NOLI (foedari)*

sans toutefois penser, avec l'abbé Goyhèneche, que *NOLI* est la devise de quelque chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem et que le maître-autel de Ladouze aurait été primitivement un monument tumulaire (même *Bull.*, p. 292-294), de ce personnage.

Les fonts-baptismaux sont formés d'un fût de colonne orné gallo-romain, provenant vraisemblablement du Château-Barrière de Périgueux, dont les d'Abzac étaient seigneurs.

Après avoir traversé Rouffignac reconstruit, on atteint le château de Lherm que la Société avait visité pour la dernière fois en 1934. L'état de l'édifice est loin de s'être amélioré depuis, le lierre et la végétation envahissante finiront par triompher de sa robuste carrure. M. le Secrétaire général évoqua à nouveau l'horrible drame dont le château des Calvimont fut le témoin en 1603. On se reportera à ce sujet aux études publiées dans le *Bulletin* sous la signature de M. Lavergne en 1935 (t. LXXII, p. 55-71) et sous celle de M. J. Maubourguet en 1940 (t. LXVII, p. 339-346).

Une courte halte au Jarrigier permit à M. Secondat de rappeler la signification exacte de ce nom : le « chêne du péage » et de faire revivre quelques souvenirs truculents : l'endroit était propice aux embûches et aux coups de main des malandrins de haute et basse volée qui opéraient sous le couvert de la Forêt Barade.

L'étape suivante, le bourg de Fanlac, a conservé tout le cachet d'archaïsme qu'il avait du temps où Jacquou alla demander asile au curé Bonal. M. Marcel SECONDAT présenta en détail le charmant ensemble que constituent autour du

vieux puits communal à la margelle usée par les cordes, la belle croix sculptée du xv<sup>e</sup> siècle, l'église et le bas-relief du légendaire Jean de la Jalage (*Bull.*, t. XLVII, 1920, p. 89-94) ainsi que les vieilles demeures avoisinantes et le pigeonnier du presbytère.

Bars figurait dans l'itinéraire, mais le temps manquait déjà pour grimper si haut. On mit donc le cap sur Thenon où M. le curé-doyen fit à la Société les honneurs de son église; il a entrepris — louable besogne — de la décrépiter à l'intérieur.

Par le « Causse » de Thenon, les cars gagnèrent ensuite Bauzens; l'église romane est un ancien prieuré de Tourtoirac; la description de Ch. Durand dans le *Bulletin* (t. XXXIII 1906, p. 373-382), reste toujours valable; on pourra s'y reporter.

Jusqu'à Ajat, c'est toujours le causse, ravagé par les incendies de bois de cet été, le bourg est groupé, de façon très pittoresque. L'église est un intéressant morceau, avec sa première travée à baies étroites, autrefois couverte par une coupole de grand diamètre. M. l'abbé Jourdes s'attache, là aussi, au crépi intérieur, ce qui lui a permis de dégager un *sacrarium* de pierre sculptée du xvi<sup>e</sup> siècle, et de retrouver quelques vestiges de décorations murales. A l'extérieur, côté Sud, on remarque un double enfeu et dans l'ancien cimetière, quelques pierres tombales, dont l'une à couvercle orné d'une croix prismatique.

Le château étant fermé, on eut plaisir à visiter à proximité un charmant logis daté de 1527, extérieurement et intérieurement fort bien conservé (escalier à vis, cheminée de pierre, pavement de lauzes).

Le dernier arrêt était Limeyrat; l'église a été décrite dans le *Bulletin* (t. II, 1875, p. 181-183), mais il semble bien qu'elle appartienne plutôt au style de la fin du xn<sup>e</sup> qu'à celui du xi<sup>e</sup> siècle. On doit déplorer que, des culots historiés qui supportent les arcatures de la corniche absidiale, plusieurs aient été brisés, récemment à ce qu'il semble.

En résumé, promenade riche de beaux paysages et d'enseignements; tous les participants l'ont infiniment goûtée.

## CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES ENCEINTES DE LA DORDOGNE

En 1897, Imbert faisait dans le *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochecouart* (VII-2, 1897) une petite monographie de l'enceinte de Romain avec un plan (fig. 1) dans le cadre de son étude des enceintes du

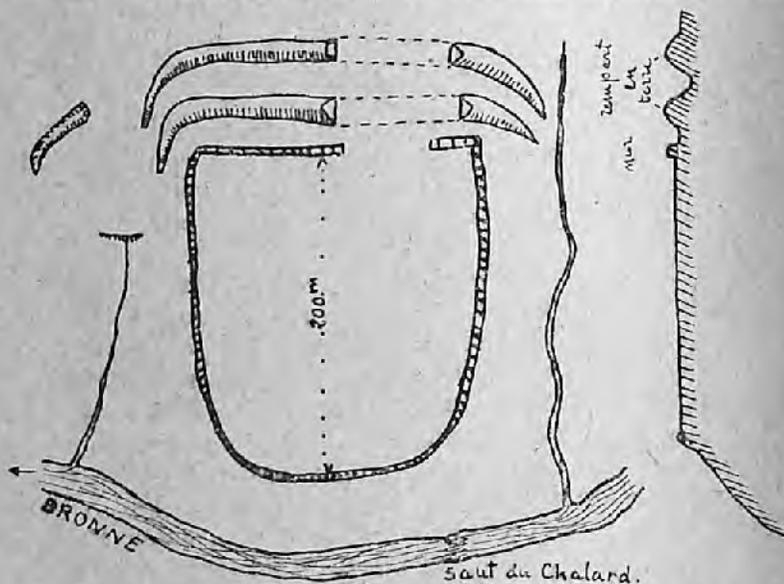


Fig. 1. — Le camp du Chalard. Plan de Imbert

Limousin. Nous n'avons pas ici l'intention de reprendre toute l'étude — il n'y a pas de trouvaille nouvelle — mais seulement de donner de ce site un plan plus exact que l'ancien (fig. 2).

L'enceinte de Romain, au village de ce nom, dans la commune de Champs-Romain (Dordogne) s'appelle « camp du Chalard ». C'est un éperon dominant la cascade dite du « Saut du Chalard » sur la Dronne. Cette cascade clôt brutalement en cul-de-sac la large vallée périgourdine de la Dronne ; en amont une gorge presque inaccessible, dominée recouverte de landes stériles. C'est là, sur l'une des **nom-** par des versants de plus de 150 m. de haut, longue de près de 10 km., conduit à la vallée supérieure évasée. Au haut

des versants, la pénélaine cristalline est en grande partie recouverte de landes stériles. C'est là, sur l'un des nombreux promontoires de cette gorge où l'on entend le perpétuel grondement des eaux, que les hommes sont venus construire cette enceinte, unique dans la région par la complexité et le volume de son organisation défensive.

Dégagé par deux rapides ravins affluents de la rivière, le promontoire se présente bien détaché du plateau. Un triple rempart de terre et deux fossés coupent le pédoncule : l'enceinte de Romain est un éperon barré en poire, de forme ovale très classique. Le grand axe mesure 250 m. et est N.-S., le petit axe mesure 150 m.

La plateforme du camp offre une moitié Est bien nivelée, ce qui est peut-être l'effet des cultures pratiquées à sa surface ; l'autre moitié est bosselée, mais surtout présente un gradin irrégulier qui semble bien, au moins sur une partie de son tracé, remanié de main d'homme. Ce gradin domine ainsi d'une hauteur variant de 0,5 à 1,5 m. une terrasse régulière un peu plus basse que la partie orientale mais se raccordant à elle à la pointe du camp. Le long des deux ravins et au-dessus de la vallée la plateforme est ceinte d'un remblai ou d'un mur avivant les pentes et dépassant le niveau du camp d'une hauteur n'excédant pas 0 m. 8. En certains points cet ensemble a été restauré à diverses époques. Sur le versant ouest une protubérance de la pente a été aménagée en une petite terrasse.

Au N., joignant les deux ravins qui rapprochent leurs têtes le système défensif de l'éperon, très net malgré la défiguration par les hommes (on a nivelé les levées et comblé les fossés afin d'établir un terre-plein d'une trentaine de mètres de large).

Le mur d'enceinte se renforce et s'exhausse, devenant très vite une forte levée de terre de 10 m. de large à la base et 2 m. de hauteur (dimensions actuelles), coupant droit le pédoncule du camp.

En avant de cette première levée intérieure, un fossé de 10 m. de large et 2 m. de profondeur ; il semble avoir fourni les terres du premier rempart.

Au delà, le second rempart, en terre également, un peu plus mince que le précédent (8 m. environ) descend sur la

pente des ravins latéraux et s'effile à ses extrémités tout en gardant un relief très net. Au pédoncule sa hauteur est de 2 m. Les terres employées ont été prises au second fossé que nous trouvons vers l'extérieur ; et comme on y a pris

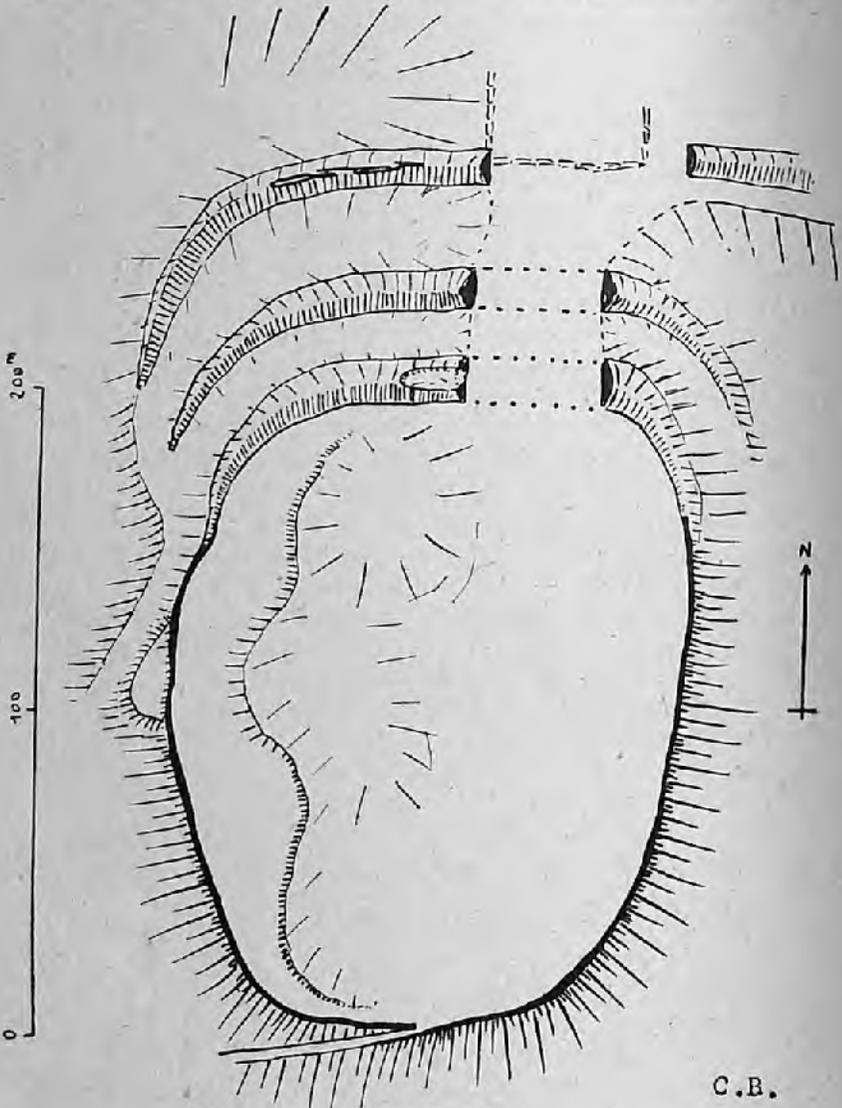


Fig. 2 — Plan rectifié



Fig. 3. — Vue cavalière schématique montrant la disposition des fossés et des levées de terre sur le versant ouest

aussi les matériaux de la troisième levée, ce fossé est très large, trente mètres environ. Il descend vite vers les ravins avec lesquels il se confond rapidement ; il arrive ainsi à être à 4-5 m. au-dessous de la crête du second rempart.

Enfin bordant le plateau, au delà de cette large coupure, une troisième levée de terre, droite à l'E. et recourbée à l'W en crochet enveloppant l'ensemble des fossés et des remparts. Elle s'emenuise à l'W en devenant dissymétrique — pente douce vers le fossé et pente raide vers l'extérieur — la crête est parfois renforcée de pierres empilées.

Quels étaient les accès du camp ? A l'extrémité S. existe encore un chemin en rampe accolée à la pente, montant le long du mur. Il conduit à la rivière. Ailleurs les accès ont dû être détruits par les remaniements postérieurs.

A quelle époque attribuer ce camp ? Celui-ci ayant été occupé sans arrêt pendant le Gallo-romain (villa gallo-romaine : tuiles, colonnes...) et le Moyen-Age (château), les trouvailles relatives à des époques antérieures sont incertaines. Cependant il semble bien qu'un pareil ensemble ne soit pas entièrement néolithique : il diffère trop des simples enceintes de terre ou de pierre de la région. Son aspect quelque peu militaire, par son souci très marqué de la fortification, fait penser à une époque troublée de la proto-histoire. L'époque du bronze, d'ailleurs insignifiante dans le pays, n'a jamais donné de pareilles constructions. La période de la Tène — la Tène III, I et II manquent dans nos régions — a connu une installation toute pacifique par les influences civilisatrices du commerce. Par contre la civilisation de Hallstatt est arrivée dans le Sud-Ouest de la France portée par des hordes envahisseuses. Or un groupe hallstattien est remonté du Sud le long de la vallée de la Dronne jusqu'à Saint-Pardoux-la-Rivière (tumuli de Couderféry) puis par les plateaux a gagné la haute Dronne et la haute Tardoire pour s'étaler dans le Limousin méridional (tumuli de Saint-Mathieu et de Vayres). On pourrait donc comprendre le camp de Romain soit comme une défense des autochtones face à la horde envahissante, soit comme un jalon bâti par celle-ci le long de sa route. Ce camp n'est d'ailleurs pas seul : il fait partie d'un groupe échelonné au long du large seuil faisant communiquer la Dronne et la Tardoire, seuil qui fut route de guerre avec Richard Cœur-de-Lion assiégeant Châlus, avec Coligny pendant les guerres de religion.

C. BARRIERE

## LE COLLÈGE DE SARLAT AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

### I. — *Le collège de Blanchier (1578) (1)*

Le 13 juin 1578, par devant M<sup>e</sup> Jean de la Ruade, notaire royal à Bordeaux, Pierre Blanchier, conseiller au Parlement de la même ville, donne aux consuls et à la communauté de Sarlat sa maison paternelle, sise en bordure de la Cuze, près de la porte de l'Endrevie, avec tous les meubles et objets qu'elle contient. Il leur donne également un jardin avec vigne et un pré à l'Endrevie, un pré à la Poulque, une pièce de terre, prés et bois à Bonnefon. Le tout est exempt de cens et rentes.

Dans la maison sera créé le « Collège du Conseiller Blanchier ». De ce collège, la direction sera confiée à un recteur nommé par les consuls et le syndic de la ville, et confirmé, après enquête sur ses bonnes vie et mœurs, par l'évêque. Le recteur sera assisté de deux ou trois régents, selon les besoins. L'un de ces régents devra être prêtre, il sera tenu de chanter la messe pour les collégiens le mercredi et le samedi, dans l'église paroissiale, à l'autel de la chapelle de Blanchier. Tous les soirs, à la fin des classes, on chantera le *Salve* et on priera Dieu pour la paix. Tous les ans, à la Saint-Nicolas de Mai, les collégiens feront leurs compositions en présence de l'évêque, des consuls, des syndics et des officiers du roi au Présidial. On donnera un bonnet dit « carré de drap noir » à l'élève de la plus haute classe qui aura fait le meilleur discours latin ; un écritoire bien garni récompensera celui qui aura écrit, dans la même classe, les plus beaux vers latins ; il y aura enfin une paire de gants garnis de soie verte pour celui des élèves des autres classes qui aura rédigé la meilleure épître latine. Le lendemain auront lieu les examens de passage. Blan-

---

(1) SOURCES : Archives dép. de la Gironde, séries 1B et C ; — Archives dép. de la Dordogne, série B. — Bibl. Nat., Fonds Périgord, XXXVI ; — *Archives historiques de la Gironde*, XII, XV ; — *Bulletin de la Société hist. du Périgord*, 1920, 1934.

chier exige qu'on réserve une des chambres du nouveau collège pour les descendants de son fils et leur « pédagogie ». Il précise que, si les consuls et les syndics venaient à ne pas tenir la main au respect de ces clauses, il appartiendrait à l'évêque de les y contraindre.

La donation est insinuée au Présidial de Sarlat le 21 juin par les soins de François de Gérard, lieutenant général — et gendre de Blanchier — ; elle est publiée le lendemain, dimanche, au prône de la grand'messe, en l'église paroissiale Sainte-Marie.

Pierre Blanchier, seigneur de Boutz, Rocheflorent et Le Mas-lès-Archignac, est un vieux Sarladais. Il est né, vraisemblablement, à Sarlat. Il y est devenu avocat du roi, puis, en 1544, juge mage. Conseiller à la Cour des aides de Périgueux puis à celle de Bordeaux, il est pourvu, le 5 novembre 1557, de l'office de conseiller au Parlement de la même ville. Cette charge, il s'en défait un an à peine après la donation de sa maison aux consuls. Un an encore, et il est assassiné, à Sarlat, par un de ses gendres, dans la nuit du 16 septembre 1580. Précisons que sa maison — le collège — se trouvait entre les rues actuellement dites des Consuls, de la Paix et Peyratz. Un texte nous assure qu'elle était « ample, commode, bien édifié et de belle structure ».

Pour que le legs de Blanchier ne resté pas inutile, il faut assurer au collège des revenus suffisants. C'est ce que fait le 7 novembre 1578, l'évêque de Sarlat, François de Salignac de La Mothe-Fénelon. Le prélat unit à la charge de recteur ou principal un canonicat de la cathédrale ; le principal devra donc être prêtre ou, tout au moins, clerc tonsuré. Pour contribuer à l'entretien du personnel enseignant, François de Salignac attribue à ce canonicat la moitié des revenus de la cure de Ferransac, soit 200 livres. Il décide que, le jour de l'ouverture du collège et tous les ans à pareille date, une messe du Saint-Esprit sera chantée à la cathédrale en présence des professeurs et des élèves. Seront instruits gratuitement au collège les enfants de chœur de la cathédrale et trente-trois enfants pauvres du diocèse, dont vingt de Sarlat, tous désignés par l'évêque.

Bien que l'acte du 7 novembre 1578 reconnaisse aux

consuls et au syndic le droit de nommer et de présenter principal et régents, les modalités fixées par le donateur ne sont pas toutes du goût de ces estimables bourgeois. Peu de temps après la démission de François de Salignac et la mort de Blanchier, ils font remarquer au nouvel évêque, Louis de Salignac, que son oncle et prédécesseur a attaché les 200 livres de la prébende, non au collègue, mais à la personne du principal. Or il pourrait advenir que celui-ci fût « ignare » ou se rendit « vicieux pour gâter et infester la jeunesse » ; la maladie pourrait le contraindre à négliger ses devoirs. De plus, entre la démission ou la mort d'un principal et la nomination de son successeur, les revenus seraient perdus pour le collègue. Il est donc nécessaire d'attribuer la prébende à l'établissement et non à son chef. Quelle réponse est faite à cette pétition, nous ne le savons pas.

En tout cas, les donations consenties tant par Blanchier que par François de Salignac sont confirmées par le Parlement de Bordeaux le 22 mai 1590.

## II — *Pour ou contre les Jésuites (1718-1747)*

Au début du règne de Louis XV, le collègue n'est plus qu'une « espèce d'école ». Il s'est dévalué comme les actions de la banque Law. Faute de subventions, on n'y trouve plus « qu'un ou deux régents qui même ne la tiennent pas régulièrement ». Et l'on en vient — au plus tard en 1721 — à licencier ce qui reste d'élèves.

Les consuls voudraient bien porter remède à une telle situation. Il leur semble que, si l'on pouvait confier le collègue à des réguliers, les plus grosses difficultés seraient résolues. Précisément les Doctrinaires accepteraient de s'en charger ainsi qu'en témoigne une lettre de Lavrillière à l'intendant Courson (15 juillet 1718), mais il faudrait que la ville fournisse de nouveaux fonds, et c'est là, affirme Courson, « une vision ». Vision que dissipe brutalement le Régent.

Quelles sont donc, vers 1720, les ressources dont dispose le collègue ? 70 livres proviennent des terres données par Blanchier ; la prébende préceptoriale en rapporte mainte-

nant 330 et les chanoines ne feraient point de difficulté pour la porter à 400, car, depuis l'union de Saint-Avit-Sénieur au chapitre cathédral, chaque prébende vaut bien 500 livres ; 200 livres de rente annuelle sont dues, depuis janvier 1718, par le marquis de la Mothe-Fénelon pour répondre d'un legs de 4.000 l. fait en 1686 par l'évêque François de Salignac-Fénelon ; 20 l. de rente proviennent d'une autre donation. Et puis, il y a les espérances. En 1718, le conseil de ville a décidé de demander l'union au collège de douze chapellenies dont les consuls ont le patronage : 300 livres qui deviendront disponibles au fur et à mesure que mourront les titulaires. Ce n'est pas tout : M<sup>me</sup> de Chaumels offre une rente de 700 l., dont 400 immédiatement et 300 de plus après sa mort ; elle donnera même une somme de 3.000 l. de la main à la main. Pourvu que l'on ajoute à ces 3.000 livres les 3.000 que l'on espère tirer des bâtiments du collège, on en aura 8.000, c'est-à-dire de quoi construire un nouvel établissement.

Mais M<sup>me</sup> de Chaumels pose une condition formelle à sa donation : c'est que le nouveau collège soit confié aux Jésuites. L'abbé de Valbelle, évêque nommé de Sarlat, semble favorable à cette solution. Le 14 septembre 1721, la Jurade s'assemble pour en délibérer. Elle constate que plusieurs personnes — car M<sup>me</sup> Chaumels a suscité des émules — ont proposé de donner de l'argent pour qu'on appelât les fils de saint Ignace ; considérant que le clergé a émis le même vœu dans son dernier synode diocésain, elle prie l'abbé de Valbelle d'intervenir auprès de la cour pour que l'on puisse conclure. Elle semble d'ailleurs oublier que l'évêque François de Beauveau avait proposé, dès 1696, non seulement de doter le collège avec les biens des consistoires protestants du diocèse, mais aussi d'y appeler les Jésuites.

Brusquement, cette heureuse harmonie est troublée. Car ce n'est pas l'abbé de Valbelle qui devient effectivement évêque de Sarlat ; c'est Denis Alexandre Le Blanc, lequel est nommé le 21 septembre 1721. Or Le Blanc n'est guère disposé à donner la main au projet des consuls. Pour permettre de rouvrir le collège, il fournit, avec son clergé,

3.000 livres ; ainsi pourra-t-on faire les réparations les plus urgentes aux bâtiments de Blanchier, et acheter des meubles et du linge. Mais, ensuite, il faudra vivre : Le Blanc décide donc que tout élève versera 10 livres par an, à charge pour le principal d'entretenir le collège, de payer et nourrir les régents.

Sans doute les consuls se résignent-ils momentanément, car, en 1723, sont nommés un principal et trois régents. Les études seront poussées jusqu'à la rhétorique inclusive-ment. Vers 1729-1730, Le Blanc prononce l'union au collège de neuf chapellenies dans les conditions prévues naguères par les consuls ; dès que le collège jouira effectivement de leurs revenus, les élèves ne paieront plus que 5 livres au lieu de 10, et les pauvres seront même exempts de toute contribution.

Un rapport du subdélégué Baudot de Jully, daté de 1739, nous montre comment fonctionne le collège depuis la décision de 1723. On y trouve de 50 à 60 écoliers. Chacun paie 10 livres. Comme le collège a 950 livres de revenus, le total de ses ressources atteint environ 1.300 livres. Chaque régent touche 120 l., soit, en tout, 360. Il reste donc au principal 1.140 l. pour nourrir les trois régents et les deux domestiques et entretenir les bâtiments. Malgré la modicité de ces ressources, on forme, écrit Jully, « des sujets capables d'entrer en rhétorique et en philosophie dans les collèges voisins ». On a l'espoir de réduire ou même d'annuler la rétribution exigée des élèves si l'on réussit à unir au collège les trois places monacales de Saint-Amand-de-Coly, qui donneraient 900 livres.

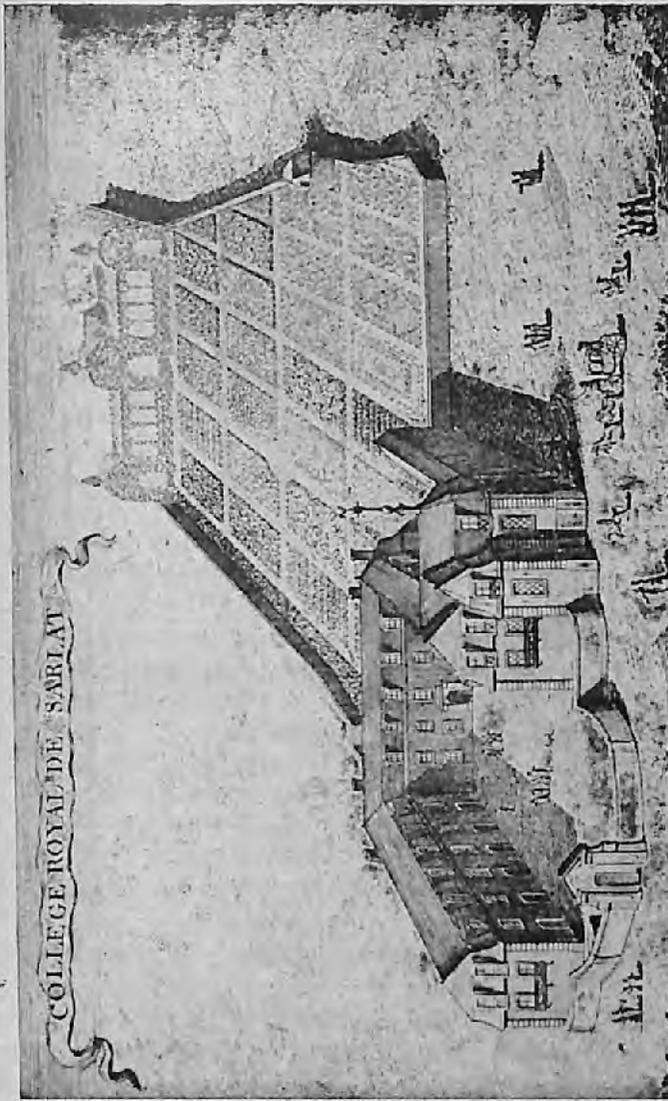
C'est Denis Alexandre Le Blanc qui a eu l'idée d'unir au collège la mense monacale de Saint-Amand, trop modeste pour permettre à des religieux de mener la vie conventuelle. La proposition qu'il en a faite à Fleury à la fin de 1738 est agréée par le roi le 2 février 1739. Or, brusquement, l'évêque a l'air de se désintéresser de cette union. C'est que la mort du principal, M. Bauzelle (juin 1740) a tout changé. Les consuls reviennent à leurs premières amours. Ils voudraient profiter de l'accroissement espéré des revenus pour introduire les Jésuites. De quoi l'évêque ne veut pas entendre parler.

Dès 1742, on se lance, à Sarlat, dans une véritable guerre de succession. Elle se fait à coups de mémoires et de contre-mémoires adressés à la cour par l'intermédiaire de l'intendant.

Le mémoire des consuls compte 14 articles.

C'est à eux-mêmes, affirment les consuls, qu'appartient la nomination du principal — l'évêque n'ayant qu'à l'insituer — et des régents, ainsi que l'inspection du temporel. L'état de délabrement où se trouve le collège a incité la ville à en « changer la forme ». C'est pourquoi, lors du décès du dernier principal, M<sup>e</sup> Etienne Bauzelle, quarante notables sont venus prier l'évêque de donner la succession à un Jésuite de Sarlat. Mgr Le Blanc a refusé. De ce refus, les consuls ont interjeté appel. Les Jésuites, en effet, leur offrent toutes garanties et estiment que les revenus du collège, joints aux 600 livres de rente de leur propre résidence sarladaise, suffiront pour assurer la vie du collège. Ce n'est pas tout : il faut obliger l'évêque à prononcer l'union au collège de la mense monacale de Saint-Amand-de-Coly, union acceptée tant par M. Lacoste, abbé de Saint-Amand, que par les religieux de ce monastère, et autorisée par le roi. Or, l'évêque ne veut la faire que si la ville lui cède ses droits sur le collège et, en particulier, celui de nommer le principal. Mais les consuls n'y peuvent consentir. Ils supplient donc le roi de donner des ordres pour que soit réalisée l'union de Saint-Amand et que les Jésuites soient pourvus du collège.

Avant de transmettre à la cour le mémoire des consuls, l'intendant Boucher en donne copie à l'évêque. Et celui-ci passe à la contre-offensive. Il répond à Boucher, le 28 mai 1742. Les consuls, affirme-t-il, ont omis de dire que celui qu'ils veulent faire nommer principal, est le P. Darfeuille, jésuite de Sarlat, et que ce personnage est « leur précepteur et leur maître chanteur du dessein qu'ils ont formé ». Mgr Le Blanc espère que Sa Majesté « n'autorisera pas la mauvaise volonté de ce religieux », ni « la bêtise des consuls de consentir qu'il prenne les revenus du collège, la maison des pauvres, pour continuer ses folies et satisfaire sa vanité ». Puis il répond, article par article, au mémoire des consuls.



Le collège de Sarlat au XVIII<sup>e</sup> siècle

L'évêque fut co-fondateur du collège, et, si les consuls nomment principal et régents, il peut ne pas les accepter. C'est

lui-même et son clergé qui, en versant 3.000 livres en plusieurs termes, ont le plus efficacement contribué, vingt ans en ça, à faire rouvrir les portes du collège depuis longtemps fermées. A la mort de M. Bauzelle, les Sarladais ont réclamé à cor et à cri un principal jésuite; requête inadmissible, car l'acte de fondation et l'union d'un canoniat de la cathédrale excluent les réguliers du principalat; les religieux, en effet, échappent au contrôle de l'évêque. Les Sarladais en conviendraient aisément si le P. Darfeuille ne leur avait pas monté la tête au point d'obtenir des consuls la fermeture du collège. Le jésuite ne cherche à mettre la main sur cet établissement que pour en confondre les revenus avec ceux de son « hospice » et achever ainsi l'édification de sa maison de campagne. Si l'on voulait suivre ses fantaisies, il faudrait que la ville donnât 20.000 écus pour bâtir et meubler un nouveau collège; or elle est incapable d'en trouver mille. Quant aux accusations portées contre l'évêque par les consuls, il est facile d'y répondre. C'est lui-même, Alexandre Le Blanc, qui a obtenu l'union des places monacales de Saint-Amand; mais tout est en suspens car l'abbé et les religieux n'ont pas encore passé entre eux les accords nécessaires. S'il demande que lui soit attribuée la nomination du principal, c'est parce qu'il y a toujours « mésintelligence » dans la communauté et que l'évêque est mieux à même que les consuls et d'apprécier la valeur des candidats et de connaître les besoins du collège. Pour l'instant, constate-t-il, les revenus ordinaires de cet établissement sont minimes : ils n'atteignent pas 4.000 livres par an, mais, exactement, 993 livres 10 sols. En passant, Mgr Le Blanc précise que, sur cette somme, 40 l. proviennent d'une rente sur une terre sise à Sainte-Nathalène, rente donnée deux ans plus tôt par Pignol, ancien principal et chanoine de la cathédrale. Par ce geste, Pignol avait voulu dédommager le collège de la perte de livres qu'il avait remis au P. Darfeuille, et comment aurait-il refusé de le faire puisque celui-ci affirmait à tout venant qu'il allait être nommé principal ?

A cette contre-attaque les consuls ripostent avec la même vigueur. Ils refusent à l'évêque le titre de fondateur, car

ni lui ni ses prédécesseurs n'ont personnellement contribué à doter le canonicat qui fut uni à la charge de principal. La donation de 3.000 livres a été consentie par le clergé du diocèse; elle ne saurait conférer aucun droit nouveau à l'évêque. Quant aux chapellenies, la collation en appartenait aux consuls. Certes, il est vrai que le collège est bien déchu, mais à qui donc en attribuer la faute ? Sous le principalat de M. Pignol, il était « assez en règle ». C'est le successeur de Pignol, M. Bauzelle, qui l'a laissé périliter en choisissant de mauvais régents et en multipliant les dettes. Il est faux que le P. Darfeuille fasse des machinations pour s'installer au collège : en réalité, il ne souhaite que fort modérément la charge de principal; faux que l'accord ne soit pas fait entre l'abbé et les moines de Saint-Amand; faux de prétendre que les revenus réels du collège soient de 993 l. 10 sols : ils sont de 1.273 l. 10 s. Bref, quoi qu'en dise Mgr Le Blanc, la création d'un collège régulier s'impose.

Le 4 juin, transmettant le dossier à l'intendant, Jully résume ses impressions. Si l'évêque s'oppose à la nomination du Jésuite, c'est parce que, comme beaucoup de prélats, il n'a aucun goût pour la Compagnie. Mais la question n'est pas là. Il s'agit de rouvrir au plus tôt un collège fermé depuis deux ans. Tel que l'avait rétabli Mgr Le Blanc, le collège de Sarlat était indigne de son nom (sur ce point, Jully affirme le contraire de ce qu'il écrivait trois ans plus tôt) : trois régents médiocres y étaient chargés des sept premières classes des humanités; l'un d'eux enseignait, dans la même salle, le rudiment aux élèves de 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>. Si bien que, lorsqu'un élève, sa rhétorique terminée à Sarlat, allait à Cahors pour faire la philosophie, on le faisait redescendre en 3<sup>e</sup>. Actuellement, poursuit Jully, le collège dispose de 1.273 l de revenus; si l'on y ajoute 10 livres payées par une centaine d'élèves, on aura 2.273 l. Que si l'on donne la charge de principal à un jésuite, il apportera, comme en dot, les 600 livres des revenus sarladais de la Compagnie. A quoi s'ajouteront 700 livres lorsque toutes les chapellenies promises seront vacantes et que les places monacales de Saint-Amand auront été effectivement unies.

Il sera même possible, alors, d'augmenter le nombre des régents. Sans hésitation, conclut le subdélégué, il faut obtenir du roi que les consuls aient satisfaction.

Tel est, peut-être, l'avis de l'intendant. Pourtant, le 30 juin, il ne dissimule pas à Jully que la communauté n'a aucune chance de mettre les Jésuites en place puisque l'évêque s'y oppose. C'est une chose qu'il faudra reprendre en un temps plus favorable.

A cette nouvelle, les consuls insistent pour que, du moins, se fasse l'union des places monacales de Saint-Amand Jully en est fort partisan, car, affirme-t-il, Mgr Le Blanc ne s'y oppose que « sur des raisons qui ne font pas honneur à sa bonté et à sa dignité ». Mais, fort de son premier succès, l'évêque s'obstine. Il ne consentira à l'union que si l'on respecte les clauses portées dans l'acte de fondation — ou, du moins, l'interprétation qu'il en donne. Il exige, en outre, que les consuls se rendent dans la salle de l'évêché et là, en sa présence, rendent compte des revenus et arrérages perçus depuis la fermeture du collège. Ces ressources seront alors employées à réparer la maison de Blanchier et surtout à refaire la charpente. Pour peu que l'on se presse, on pourrait ouvrir après la Toussaint.

En réalité, un an plus tard, le collège est toujours fermé. Et si Denis Alexandre Le Blanc se décide enfin à unir la mense conventuelle de Saint-Amand — union confirmée par le roi en mars 1746 —, il réussit à tenir les Jésuites à l'écart jusqu'à la fin de son épiscopat.

### III — *L'accord en faveur des Jésuites (1747-1762)*

Henri Jacques de Montesquiou fait son entrée à Sarlat le 23 septembre 1747. Et voici que tout change, car le nouvel évêque est favorable aux Jésuites. Sans plus attendre, la ville charge Yzac, Gisson, Lavelle et Selves de prendre toutes mesures utiles pour réaliser le vœu commun. Mais une question fort embarrassante se pose alors plus précisément que jamais : celle de l'argent. Car les Jésuites ne veulent pas de la maison Blanchier; ils exigent un logement convenable. Il faut donc construire un nouveau collège. Comme la ville n'en a pas les moyens, on décide de solli-

citer un arrêt du Conseil imposant sur l'élection les fonds nécessaires.

En attendant de les avoir obtenus, on s'avise qu'il serait bien intéressant de faire prononcer la suppression de la mense monacale de Terrasson et son union au collège en même temps que celle du prieuré-cure de Brenac. Le 29 juillet 1748, les délégués de la ville déclarent que le moment est tout à fait favorable pour amorcer l'union de Terrasson puisqu'un moine de cette abbaye vient de mourir. Ils pensent aussi qu'on pourra vendre aux enchères la maison Blanchier pour acheter un emplacement hors des murs et y construire les bâtiments convenables.

Sans doute les administrations sont-elles déjà peu pressées. Pour Terrasson, elles font la sourde oreille. Si bien qu'en 1753 les revenus assurés au futur collègue ne sont encore que de 2.300 livres. Ils atteindraient 3.000 et peut-être davantage, affirment les Sarladais, si les prieurés simples de Bouzic et de Rives lui étaient unis. Mais ce qui prime tout, c'est la mise en train des nouveaux bâtiments. Car, précise-t-on, l'ancien collège est fait d'un « assemblage de maisons séparées qui subsistent encore dans leur ancien état »; l'ordre y est difficile à assurer; il est trop petit et on ne peut l'agrandir car il est coincé entre la Cuze et trois rues. Or l'hôpital général a trop de place et n'est pas en rapport avec sa destination. On a donc pensé à transférer le collège dans l'hôpital général et à reconstruire l'hôpital dans un jardin sis à Lendrevie et appartenant au collège. Celui-ci donnerait à l'hôpital, en plus-value de l'échange, la somme de 3.500 livres; on vendrait la maison Blanchier pour servir à la nouvelle installation.

En février 1755, l'intendant informe l'évêque qu'il est sur le point de passer au Conseil le dossier du collègue. Dans son désir de faciliter les choses, le 26 avril suivant, Mgr de Montesquiou prononce l'union au collègue des prieurés de Bouzic et de Rives; cette union sera effective dès que les titulaires de ces bénéfices auront disparu. En novembre de la même année, il prie l'intendant de presser l'autorisation d'échange avec l'hôpital, car il voudrait que les travaux fussent entrepris dès le printemps de 1756. Le 12 décembre,

l'intendant donne un avis favorable. Et l'autorisation est accordée en janvier 1736.

Enfin, deux ans plus tard, on passe aux actes. Le 28 février 1738, l'évêque presse l'intendant de faire examiner les plans de l'architecte Le Roux et de les montrer au Père Sauret, « car les Jésuites sont plus au fait de ce qu'il faut pour leurs maisons ». Il souligne que, si l'on pouvait obtenir une subvention de 12 à 15.000 livres sur les amendes infligées aux religionnaires, le collège ouvrirait ses portes dans un délai de deux ans. A quoi l'intendant répond qu'il s'efforcera d'obtenir une aide, mais que les amendes sur les religionnaires ont une autre affectation.

Que les travaux soient commencés, ou, du moins, sur le point de l'être, en voici la preuve. En 1738, le syndic de Sarlat porte plainte contre le menuisier Ségurel qui, la nuit, allait voler des planches parmi les piles de bois destinées à l'aménagement du nouveau collège.

Pourtant, les difficultés n'ont pas toutes disparu. L'argent manque toujours. Et l'évêque enrage. Car le diocèse a besoin de prêtres et le collège pourrait en former. « Je manque d'un grand nombre de prêtres, écrit Mgr de Montesquiou, et les trois quarts de ceux que j'ai actuellement sont étrangers, ce qui n'en vaut pas mieux. »

Les 800 à 900 livres de Bouzic, en particulier, seraient bien utiles pour assurer l'entretien des jeunes clercs. Mais à peine le prieuré est-il devenu vacant par la mort de M. de Saint-Exupéry, voici qu'un abbé de Montdenoux, chanoine de Saint-Louis du Louvre, se le fait attribuer. Mgr de Montesquiou essaie, par tous les moyens, d'obtenir son désistement. Il demande, en particulier, à l'archevêque de Paris, qui s'intéresse beaucoup au collège — c'est Mgr de Beaumont —, de trouver un dédommagement pour Montdenoux. L'archevêque promet... pour plus tard ; l'évêque d'Orléans, sollicité, fait de même. Mais Montdenoux, qui s'est assuré l'appui de l'abbé de Tourny et d'un commis du ministre comte de Saint-Florentin, ne se contente pas de promesses. L'affaire est portée devant le Conseil et, naturellement, se met à dormir. Evêque et consuls vont se démener en pure perte.

Cependant, les travaux se poursuivent tant bien que mal. En avril 1761, 800 livres sont attribuées sur les fonds de l'aumône pour achever l'aile gauche. Bientôt le collège pourra recevoir des élèves

Mais les Jésuites n'y entreront jamais, car, en 1762, ils sont chassés de Sarlat.

#### IV. — *Le nouveau collège (1762-1789)*

Le départ des Jésuites ne suscite aucun trouble. A peine ont-ils été expulsés — un procès-verbal du 1<sup>er</sup> août 1762 constate que leur maison est entièrement évacuée — que la ville demande l'union de leur résidence au collège.

Dès le 3 juillet 1762, l'évêque remontre à l'intendant qu'il verse 4.000 livres par an pour la construction des nouveaux bâtiments, mais que la ville est trop pauvre pour y participer. Si l'intendant levait annuellement de 4.000 à 2.000 livres pendant dix à douze ans, on pourrait faire un collège modèle et d'autant plus utile au pays que les trois ou quatre collèges des environs sont en pleine décadence et que Sarlat recueillerait les élèves du Périgord, du Quercy et du Limousin.

Les cours ont déjà repris, sans qu'on puisse, d'ailleurs, fixer la date de leur inauguration. Il est vrai qu'il a fallu supprimer provisoirement les hautes classes pour faire des économies et pouvoir ainsi procéder aux derniers aménagements.

A partir de 1763, en vertu d'un édit du mois de février, le collège est administré par un bureau. Ce bureau est présidé par l'évêque; en font partie le lieutenant général au Présidial, le procureur du roi, deux officiers municipaux, deux notables et le principal.

Au moment où la construction touche à son terme, voici comment se présente le collège. C'est « un bel édifice » comprenant trois corps de logis avec locaux pour les classes et pour l'internat. Entre les trois corps de logis s'étend une cour qui donne sur la Rigaudie ; derrière le bâtiment du sud est un vaste jardin.

Au terme de tant d'avatars, ses revenus sont les suivants : 800 livres sur Saint-Amand, 330 sur la prébende

préceptoriale affermée, 380 sur le clergé, 750 l. 17 sols de cens et rentes divers, 1.343 l. sur le prieuré de Rives ; soit, au total, 3.603 l. 17 s. On espère y ajouter le revenu de la mense monacale de Terrasson et celui de la résidence des Jésuites de Sarlat. Et voici les charges : 300 l. pour chacun des quatre régents, soit 1.200 l. ; 50 l. pour le trésorier ; 60 l. pour des messes de fondations ; 433 l. 17 s. pour l'imposition due à la recette du clergé, soit 1.743 l. 17 s. Il sera donc facile de payer les derniers mémoires des constructeurs, de pourvoir de professeurs les hautes classes et de réunir 300 élèves. A la date du 11 février 1764, il ne reste plus qu'à poser les vitres des deux ailes et à meubler celles-ci.

On ne tarde donc pas à rétablir les classes supérieures. En 1763, il y a un professeur de rhétorique : c'est François Record, curé de Lacanéda. Il est accusé par un certain Dufils, non seulement d'avoir voulu empoisonner à l'arsenic un tisserand, mais aussi d'avoir laissé mourir son père en lui refusant les soins les plus élémentaires ; il traîne d'ailleurs son accusateur devant les juges.

Contrairement à tous les espoirs, la fin des travaux ne fait pas disparaître les soucis d'argent. Le 2 janvier 1779, l'évêque Ponte d'Albaret déclare à l'intendant qu'il faudrait 2 000 écus pour s'en tirer. « Plus nous avançons, dit-il, et plus notre malheureux principal se trouve dans l'embarras. »

Le mauvais pas semble enfin franchi lorsque paraît, en 1782, dans la *Feuille hebdomadaire de la généralité de Limoges*, le prospectus pour le collège royal de Sarlat.

Voici donc comment fonctionne le collège à la veille de la Révolution. On y accueille les élèves depuis « l'âge le plus tendre ; les plus petits sont soignés par des femmes ». Chacun d'eux dispose, dans un vaste dortoir, « d'une chambre particulière ». Pour les récréations, il y a non seulement la cour, mais aussi une partie du jardin. On enseigne les langues, les humanités, la philosophie, les arts ; on pratique les exercices physiques ; les grands cultivent même le jardin. La plupart des maîtres viennent de

Paris et sont pour leurs élèves des modèles « pour la pureté du langage et la bonne prononciation ».

Le prix de la pension d'internat est de 360 l. par an, payables par trimestre et d'avance, moyennant quoi les élèves sont nourris, éclairés, chauffés, blanchis et « peignés ». Pour une pension de 330 l. on a droit non seulement aux prestations ordinaires de l'internat, mais encore aux vêtements, aux livres, aux soins médicaux ; ce n'est pas tout : on reçoit aussi en supplément les leçons d'un maître d'écriture et on est gratifié de six sols par semaine pour les « menus plaisirs ». Les maîtres externes — ceux de danse, de musique, de dessin et d'armes — sont à la charge des parents ; mais il s'agit là d'enseignements facultatifs.

Les grandes vacances commencent au début de septembre et finissent à la mi-octobre, mais les parents sont invités à laisser leurs enfants au collège pendant ce temps-là, car « le succès de l'éducation dépend en grande partie de ce point essentiel ». A la fin de chaque trimestre, les parents reçoivent « une note sur l'état actuel de leurs enfants ».

Le principal est alors Guillaume Rouziès. Un texte de 1785 — querelle d'apothicaire — nous apprend que ce personnage est chanoine de la cathédrale et docteur en théologie.

Mais il a bien peu de temps devant lui pour donner à son évêque les prêtres que réclame le diocèse.

JEAN MAUBOURGUET.

---

## LES ÉGLISES EN DORDOGNE

DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE LIMOGES

Les églises que nous présentons font actuellement partie du diocèse de Périgueux et du département de la Dordogne, mais elles ont appartenu au diocèse de Limoges jusqu'au Concordat de 1801.

La liste nous en est fournie par le Pouillé de Nadaud (1). Il est aussi une église qui, après avoir appartenu à Limoges, aurait été « usurpée » par l'évêque de Périgueux (2), entre 480 et 500 : il s'agit de *Jumilhac-le-Grand*. Cette église n'apparaîtra pas dans notre étude; l'usurpation ayant eu lieu six ou sept siècles avant la construction de l'édifice actuel, celui-ci a donc été construit dans l'esprit monumental du diocèse de Périgueux.

La première partie de ce travail concerne les églises des cantons de Nontron (moins *Saint-Martial-de-Valette et Connezac*) (3) et de Bussière-Badil, dont voici la nomenclature :

*Abjat.*  
*Augignac.*  
*Bourdeix (Le).*  
*Busserolles.*  
**BUSSIÈRE-BADIL.**  
*Champniers-Reilhac.*  
*Etouars.*  
*Hautefaye.*  
*Javerlhac.*  
*Lussas-et-Nontronneau.*

**NONTRON.**  
*Piégut-Pluviers.*  
*Saint-Barthélémy.*  
*Saint-Estèphe.*  
*Saint-Martin-le-Petit.*  
*Saint-Martin-le-Pin.*  
*Savignac-de-Nontron.*  
*Soudat.*  
*Teyjat.*  
*Varaignes.*

(1) Publ. p. l'abbé LECLER, *Bull. Soc. du Limousin*. Voir aussi R. LIMOUZIN-LAMOTHE, *le Diocèse de Limoges, des origines à la fin du Moyen Age*. Strasbourg, Le Roux, 1951, 8°; R. BERNARET, *l'Organisation des diocèses de Périgueux et de Sarlat*, B.S.H.A.P., 1874 et 1876; ainsi que le P. CARLES, *les Titulaires et les saints patrons du diocèse de Périgueux et de Sarlat*, Périgueux, 1883. On trouvera une carte des limites diocésaines dans le *Manuel des études périgourdines*, par Géraud LAVERGNE, p. 35.

(2) Cf. une lettre de l'évêque de Limoges, Rorice 1<sup>er</sup>, adjuvant Chronope, évêque de Périgueux, de mettre fin à l'usurpation de ses prêtres à Jumilhac (Don LECLERCQ, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, IX, 2<sup>es</sup> part., col. 1969-1070). Cf. aussi R. LIMOUZIN-LAMOTHE, *op. cit.*, p. 9. Ce fait appelle des réserves.

(3) Ces deux églises ont toujours appartenu au diocèse de Périgueux.

La deuxième partie concerne une église du canton d'Excideuil : *Saint-Mesmin*, ainsi que trois églises du canton de Lanouaille : *Payzac*, *Saint-Cyr-les-Champagnes*, et *Savignac-Lédrier*, qu'un décret de la Convention du 23 août 1793 a distraites du département de la Corrèze pour les unir à celui de la Dordogne (district d'Excideuil).

---

## PREMIÈRE PARTIE

---

Canton de Bussière-Badil et Canton de Nontron  
(moins *Saint-Martial-de-Valette* et *Connezac*)

---

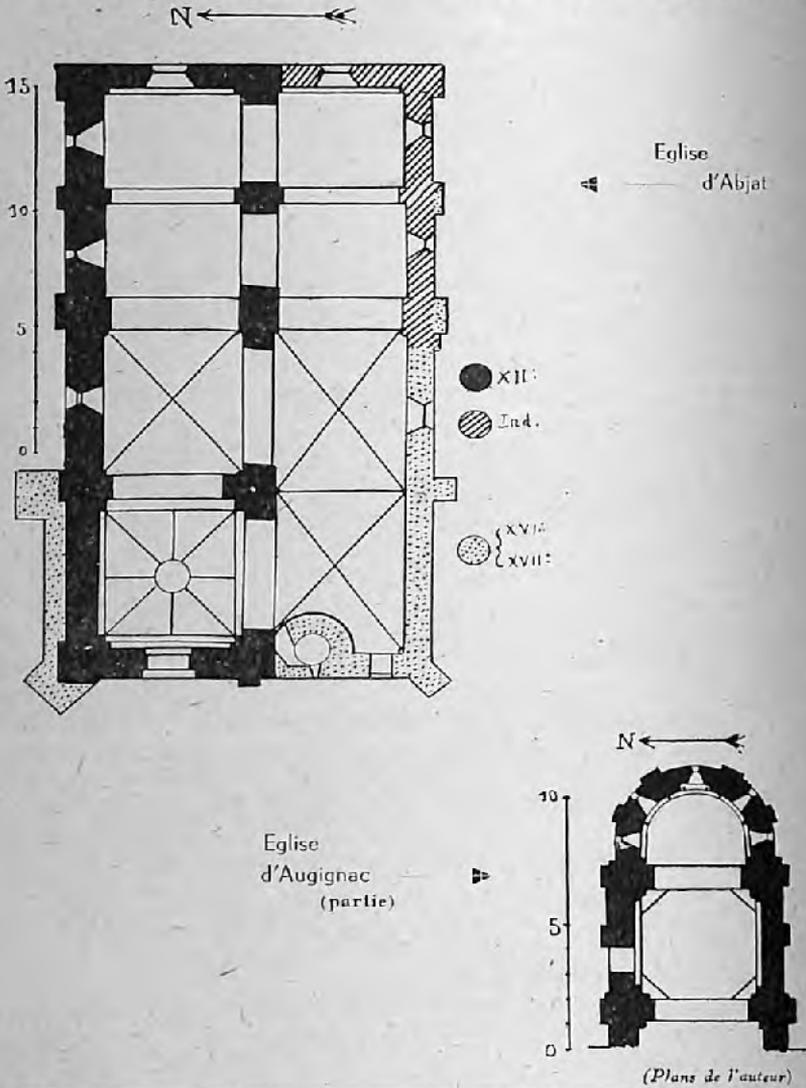
### ABJAT

#### EGLISE SAINT-ANDRE.

Eglise à deux nefs, celle du N. en partie du XII<sup>e</sup>, celle du S. postérieure. La nef N. compte trois travées que suit une travée de chœur. La première, qui porte le clocher, a reçu au XVII<sup>e</sup> s. une voûte d'ogives à liernes, percée d'un oculus pour le passage des cloches. Les retombées se font sur des piles qui ont peut-être porté autrefois une coupole. La seconde travée a été, au XVI<sup>e</sup> s. voûtée d'ogives qui retombent sur des colonnes accostées, à chapiteaux-bagues. La troisième travée et le chœur sont voûtés d'un berceau surbaissé dont les doubleaux retombent sur des pilastres à impostes moulurées d'un chanfrein et de trois petits tores. Trois baies (deux romanes, une gothique) au N., et une baie (moderne) à l'E. éclairent l'ensemble.

La nef S. est postérieure; cependant, ses deux travées orientales ont dû être bâties peu après la partie septentrionale, et suivant une disposition analogue; berceau surbaissé, doubleaux retombant sur des pilastres, baies en plein cintre au S., baie (moderne) à l'E. Les arcs de communication avec la nef du N. sont en plein cintre; leurs naissances sont soulignées par des impostes chanfreinées. Les deux travées occidentales ne datent que des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s.; elles sont voûtées d'ogives qui retombent sur des colonnes engagées à moulures prismatiques. Les arcs de communication avec la nef N. sont brisés, et leurs naissances soulignées par des impostes moulurées d'une doucine droite entre deux filets.

Extérieurement, on relève de nombreuses reprises (1) : les contreforts plats du N. ont été relancés; ceux du S. ont été



(1) La foudre tomba sur le clocher en 1783. Il fut réparé sans délai (Arch. dép. Dordogne, E. suppl. 809). L'église a été largement restaurée en 1858. La flèche du clocher a été remontée en 1937,

épaissis au <sup>XVII</sup> s.; la base du clocher a été renforcée par deux énormes contreforts (dont un biais) et par un talutage.

La porte O. de la nef S. est percée sous un arc en accolade. Celle de la nef N. (<sup>XII</sup> s.) est à deux voussures en plein cintre qui retombent, l'une sur des piédroits, l'autre sur des colonnettes à chapiteaux frustes et bases moulurées d'un cavet entre deux tores. Au-dessus du portail court une corniche sur six modillons.

Le clocher est du type limousin; il est fort semblable à celui de Champniers : on passe du carré à l'octogone par des glacis triangulaires. A partir de là, au-dessus d'un bandeau torique, règne un étage dont chaque face est percée d'une baie brisée; l'étage est limité, à la partie supérieure, par un cordon torique encadrant de petits crénelages. Le clocher s'amortit par une flèche en charpente, elle-même agrémentée sur quatre de ses faces par des lucarnes à baies brisées.

*Mobilier.* — Statue en pierre polychromée, de Saint Jean Baptiste, datée de 1604 (1).

— Statue en pierre, de Saint André, datée de 1654.

## AUGIGNAC

### EGLISE SAINT-MARTIAL.

L'édifice (2) se compose d'une nef de deux travées, d'un chœur sous coupole et d'une abside semi-circulaire. La nef, aux murs très déversés, a été revoûtée d'ogives en 1843; la seconde travée a été accostée de deux petites travées au N. et de deux autres au S. par l'architecte Mandin, lors de la restauration générale de 1873-1875 (3).

Le chœur, sensiblement carré, est voûté d'une coupole. Les grands arcs, à peine brisés et dont les naissances sont soulignées par des impostes chanfreinées, retombent sur des piles à angles vifs. De petites trompes permettent de passer à un octogone de quatre grands et quatre petits côtés.

On a remonté, en 1875, le cul de four de l'abside et la partie supérieure des cinq arcs d'applique; les chapiteaux des colonnettes sur lesquels ils retombent ont été refaits. Seules les bases, moulurées de quatre tores, sont authentiques. Cinq baies

---

(1) A comparer avec les statues de Saint Jean-Baptiste, de Thiviers (M.H.C.), de Saint-Jory-de-Chalais (M.H.C.) et d'Angoisse.

(2) L'église fut brûlée en 1268 environ. DESSALES, *Hist. du Périgord*, II, 10.

(3) Arch. dép. Dordogne, O. 16.

(dont deux modernes) éclairent l'abside ; celle de l'axe est encadrée de colonnettes.

Extérieurement, l'abside est renforcée de contreforts plats. Le portail roman, très simple, s'ouvre sur la façade S. de la nef. Le clocher repose sur le chœur. Son premier étage est renforcé de contreforts plats ; le second est orné, sur chaque face, de quatre fausses baies en plein cintre. Le troisième (XVII<sup>e</sup> s.) est percé de quatre baies en plein cintre (une sur chaque face). Le clocher s'amortit par un toit à quatre pans.

## BOURDEIX (LE)

### EGLISE SAINTS-PIERRE-ET-PAUL.

« On rebâtissait à neuf l'église en 1480... », dit Nadaud. On ne peut prendre « rebâtir à neuf » avec un sens strict, car l'église actuelle est la juxtaposition d'une partie romane très retouchée et d'une partie datant de la fin du XV<sup>e</sup> s.

L'église romane, au N., se compose de deux travées de nef et d'une travée de chœur. La première travée a été, au XV<sup>e</sup> s., voûtée d'ogives qui retombent sur des culs de lampe. La seconde travée avait sans doute été voûtée d'une coupole (1). De celle-ci, les formerets brisés, et le doubleau occidental en plein cintre, à rouleau, retombent sur des colonnes à dossier (les chapiteaux, très abîmés, ont un tailloir chanfreiné, une corbeille fruste, un astragale torique ; les bases ont disparu). Le doubleau oriental a été remplacé par un arc simple retombant sur des pilastres. Cette travée est maintenant voûtée d'un berceau en plein cintre naissant sur une imposte chanfreinée, ainsi d'ailleurs que la travée de chœur, laquelle a vu ses baies refaites en 1693.

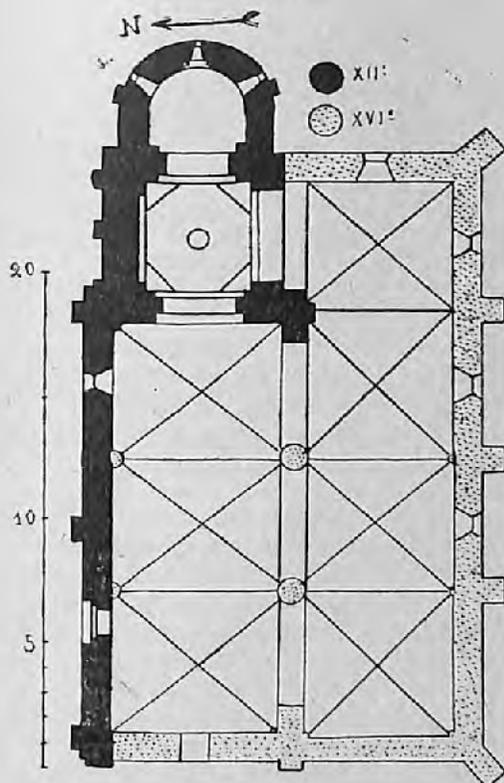
Les arcs E. et O. de communication avec la nef S. ont 8 m. d'ouverture et sont en plein cintre ; l'arc médian a 6 m. d'ouverture et il est brisé.

L'église gothique a été appliquée au S. de la précédente en 1480. Elle est faite de trois travées voûtées d'ogives qui retombent sur des culs de lampe et des colonnes engagées (la clé du chœur porte un écu aux armes des Hélie de Collonges).

Extérieurement, l'ensemble est renforcé par des contreforts normaux et biais. Le portail de l'église S. est une simple baie sous un arc en plein cintre (armoiries des Collonges au-dessus).

---

(1) Cette coupole devait être semblable à celle de Saint-Méard-de-Dronne, qui est montée suivant un procédé peu classique.



Eglise de Busserolles  
(Plan de l'auteur)

Celui de l'église N. est un portail limousin à six voussures brisées toriques retombant sur des colonnettes engagées à chapiteaux sculptés de feuillage; l'archivolte retombe sur des masques.

Il n'y a pas de clocher ; on a percé une baie campanaire dans le pignon occidental de l'église N.

*Mobilier.* — Cuve baptismale octogone, en pierre, de 1 m. 30 de diamètre, sans mouluration.

## BUSSEROLLES

### EGLISE SAINT-MARTIAL.

Nef de trois travées suivie d'un chœur sous coupole et d'une abside semi-circulaire. On a soudé, au S., une nef de quatre travées.

De l'église romane (XII<sup>e</sup> s.) subsistent le goutterot N. de la nef, le chœur de l'abside. Ce goutterot, renforcé par des contreforts plats, a été très remanié. La nef N. elle-même a été retouchée, au XVI<sup>e</sup> siècle (1). On y a pratiqué trois travées voûtées d'ogives qui retombent sur des colonnes engagées avec des faisceaux de colonnettes et des coquilles (chapiteau-bague à l'une des colonnes). Lors de cette réfection, on ouvrit le mur S. pour monter trois grands arcs brisés (les clés en sont sculptées d'un serpent, d'un bâton écoté et d'une tresse) retombant sur des piles circulaires et donnant accès à une nef de quatre travées, élevée au XVI<sup>e</sup> s. en guise de collatéral S. Des croisées d'ogives voûtent ces travées et retombent sur des colonnes engagées (l'une d'elles est moulurée en hélice) et sur des culs de lampe. L'arc qui fait communiquer la quatrième travée avec le chœur est très brisé. Deux travées (une dans chacune des nefs) ont leurs clés timbrées aux armes des Pérusse des Cars : de gueules au pal de vair.

Le chœur rectangulaire est voûté d'une coupole. Tous les grands arcs, à rouleau, sont en plein cintre et retombent sur des piles à angles vifs; les naissances sont soulignées par des impostes chanfreinées. On passe du rectangle à un octogone irrégulier par des trompes. La calotte est percée d'un oculus pour le passage des cloches, et d'une baie rectangulaire à l'E.

L'abside semi-circulaire est lisse; le cul de four naît sur un bandeau chanfreiné. Trois baies l'éclairent; celle de l'axe est encadrée de colonnettes à chapiteaux sculptés de personnages; les bases sont moulurées d'un cavet entre deux tores.

Le clocher s'élève au-dessus du chœur : le premier étage est renforcé par des contreforts plats, le second est agrémenté de quatre fausses baies en plein cintre sur chaque face; le couronnement est moderne.

## BUSSIÈRE-BADIL

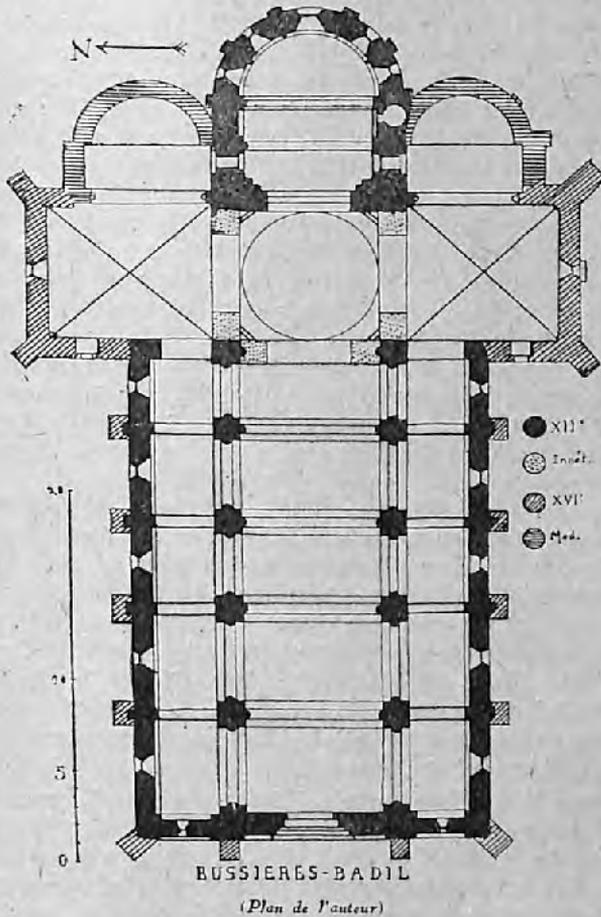
### EGLISE NOTRE-DAME.

Abbaye bénédictine relevant de celle de Cluse en Piémont (2); attestée en 1028, confirmée à Cluse en 1216, puis en 1245. L'église actuelle date du début du XII<sup>e</sup> siècle. C'est une

---

(1) Il y eut aussi des réparations importantes en 1716-1717 (Arch. dép. Dordogne, E. suppl. 877).

(2) En 1028, après le concile de Limoges, eut lieu à Bussière, une assemblée monastique qui discuta de l'apostolicité de Saint Martial (Cf. MABILLON, *Annales bénédict.*, IV, et B.S.H.A.P., 1883,



église à trois nefs, de plan bénédictin, avec transept, clocher sur la croisée, absidioles encadrant l'abside.

*Intérieur* : La nef et les bas-côtés comptent cinq travées barlongues, voûtées de berceaux en plein cintre, à doubleaux sim-

---

p. 368.) La liste des prieurs a été publiée dans le même Bull. 1893, p. 142. — Cf. aussi dans le même bulletin, les tomesXXXI, p. 415, et XIX, p. 297. — Voir aussi le *Bull. de la Soc. du Limousin*, tome XXVI, p. 827 (visite en 1240). — Il semble qu'un sanctuaire beaucoup plus ancien ait précédé l'église (MABILLON, *loc. cit.*).

ples. Les grands arcs sont à rouleau (1). Les retombées se font sur des piles de section carrée, portant sur chaque face une colonne engagée. (Sur les bas-côtés, ces colonnes sont remplacées par des pilastres). La poussée de la maîtresse-voûte est contrebutée par les collatéraux. La nef est aveugle ; son berceau naît sur une imposte chanfreinée posée à une assise au-dessus des clés des grands arcs. Les 28 chapiteaux accusent le début du XII<sup>e</sup> siècle : tous ont un tailloir robuste, une corbeille évasée et trapue, un astragale torique. Ils sont sculptés de feuillage, d'entrelacs, de lions, de monstres mordant des branches, de masques, de chouettes, de sirènes à deux queues. Cependant, deux de ces chapiteaux ont été remplacés au XVI<sup>e</sup> siècle : celui de la face O, de la pile N.E. de la dernière travée (commune à celle-ci et à la croisée) représente des personnages portant un écu parti : à dextre, de Collonges ; à senestre, un losangé (2) ; et celui du doubleau commun à la quatrième et à la cinquième travée, qui figure des anges portant un écu semblable au précédent.

Les bases, posées sur des socles, sont variées : elles sont profilées d'un, deux ou trois boudins toriques séparés par des dépressions, ou accolés ; d'autres sont profilées en diabolo, avec des dents de scie en léger relief ou avec des tresses de cordage. Les goutterots sont tous ornés d'arcs d'applique en plein cintre, à raison d'un par travée, et reliant des pilastres nus ; ceux de l'O., ou revers de la façade, sont brisés. Toutes les baies ont été reprises, deux au XVI<sup>e</sup> siècle (qui gardent leurs remplages flamboyants), dix au XVII<sup>e</sup> siècle. La rose flamboyante de la façade O. a été percée au XVI<sup>e</sup> siècle.

*Transept* : Il fait une forte saillie sur la nef. La croisée est voûtée d'une coupole de type limousin, montée sur des sortes de trompes. Le maître d'œuvre a simplement monté aux angles, au niveau des anciennes impostes, deux petits arcs superposés en encorbellement ; il a ensuite posé sur eux des pendentifs plats triangulaires, obtenant ainsi un plan octogonal, sur lequel, en trichant, il a posé la calotte en blocage, hémisphérique, légèrement aplatie, avec un oculus pour le passage des cloches.

Cette coupole n'est pas contemporaine de l'église : elle a été montée après coup. L'arc O. de la croisée était autrefois semblable aux doubleaux de la nef ; on se contenta de lancer, sous cet arc en plein cintre, un arc légèrement brisé, en respec-

---

(1) Une grande partie de la voûte a été remontée au XVI<sup>e</sup>, puis au XIX<sup>e</sup> siècle.

(2) La base de ce pilier est aussi du XVI<sup>e</sup> siècle.

tant d'ailleurs les colonnes engagées (le chapiteau de celle du S. est encore visible dans la maçonnerie). Comme la face de cet arc regardant la nef porte un écu soutenu par des oiseaux affrontés, avec les armes d'un abbé de Collonges, on peut se demander si la coupole n'est pas due à une réfection générale de l'édifice par un abbé de Collonges. Or, il y en eut deux de ce nom au XVI<sup>e</sup> siècle (1) (et peut-être d'autres auparavant, ne figurant pas sur la liste des abbés). Quoi qu'il en soit, cette coupole maladroite paraît très postérieure au XII<sup>e</sup> siècle, et il ne nous surprendrait pas qu'elle fût du XVI<sup>e</sup> siècle. D'ailleurs, l'arc oriental de la croisée était autrefois percé d'une baie en plein cintre que la coupole a aveuglée.

Les croisillons rectangulaires, autrefois voûtés de berceaux (2), ont été, au XVI<sup>e</sup> siècle revoûtés d'ogives qui retombent sur des culs de lampe. (Dans le croisillon S. l'un d'eux porte les armes des Collonges cependant qu'à la clé de voûte, des anges supportent un écu armorié (3). Les voûtes d'ogives du croisillon N. semblent avoir été remontées depuis le XVI<sup>e</sup> siècle.

Les absidioles semi-circulaires, très profondes, sont précédées chacune d'une travée droite débouchant sur les croisillons par des arcs retombant sur des colonnes engagées ; elles ont été entièrement remontées à des époques différentes ; dans l'absidiole N. on a conservé les chapiteaux anciens et les bases du XII<sup>e</sup> siècle ornées de dents de scie. Des passages voûtés en plein cintre font communiquer ces travées droites des absidioles avec la première travée du chœur.

*Chœur* : Il se compose de deux travées suivies d'une abside semi-circulaire. Les deux travées, inégales, sont voûtées d'un berceau plein cintre naissant sur une imposte sculptée de billettes qui se poursuit à la naissance du cul-de-four. Les doubleaux (l'un simple, l'autre à rouleau) retombent sur des colonnes engagées à dossier qui relient des arcs d'applique en

---

(1) Un Jean Hélie de Collonges fut prieur à partir de 1481; son neveu, Martial Hélie, lui succéda en 1537, il était encore prieur en 1575.

(2) L'imposte qui soulignait la naissance des berceaux subsiste, sculptée de billettes. A 4 m. environ du dallage, court autour des croisillons un cordon profilé d'une baguette et de deux tores, qui ressaute en bague autour des colonnes engagées et se poursuit dans le chœur.

(3) A dextre, les trois tours des Collonges; à sénestre, un losangé de ?.

plein cintre. Les chapiteaux, trapus comme ceux de la nef, sont sculptés de feuillage ; les bases sont curieuses : certaines dépressions entre des tores sont sculptées de torsades ou d'arcatures en plein cintre ; elles reposent sur des socles. Au S. de la seconde travée, à 1 m.50 du sol, naît la vis accédant aux voûtes.

L'arc d'ouverture de l'abside retombe sur des colonnes engagées à chapiteaux de feuillage (bases à quatre tores dont un tressé). L'abside, voûtée d'un cul-de-four, est ornée de cinq arcs d'applique en plein cintre retombant sur des colonnettes qui reposent sur un stylobate. (Les chapiteaux sculptés de feuillage et les bases toriques sont du XII<sup>e</sup> siècle). Les cinq baies en plein cintre sont encadrées de colonnettes à chapiteaux sculptés de feuillage, de masques, de monstres, de chouettes ; les bases sont profilées de deux tores.

*Extérieur* : L'abside est renforcée par quatre contreforts plats. La corniche a disparu, mais il en reste les modillons, le mur ayant été surélevé d'environ 1 m. 50 lors de l'établissement d'une chambre de défense dont il reste deux échauguettes. Les absidioles ont été partiellement reconstruites. Les élévations des croisillons révèlent de nombreuses reprises ; la baie gothique du mur S. est timbrée d'un écu aux armes des Collonges ; une port en plein cintre a été aveuglée. Ces croisillons ont reçu d'épais contreforts biais.

Les élévations de la nef conservent la trace de l'ancienne corniche disparue lors de l'établissement d'une chambre de défense qui releva les goutterots de 2 m. environ ; certains des modillons sont remarquablement sculptés et fort réalistes : masques, corps humains, poissons, grotesques. Des échauguettes subsistent partiellement. Une des deux baies à remplage flamboyant conserve l'écusson des Collonges. Les quatre contreforts épaulant chacun des goutterots sont du XVI<sup>e</sup> siècle.

La façade est de filiation saintongeaise ; elle a été défigurée au XVI<sup>e</sup> siècle par l'adjonction de deux contreforts biais et deux normaux (le contrefort biais S.O. porte les armes d'un abbé de Collonges). Les arcs aveugles qui encadrent le portail sont en plein cintre ; celui du N. conserve une archivolte sculptée de têtes de clous et d'une tresse, ainsi qu'un tympan fait d'éléments sculptés employés (qui figurent le Bon Pasteur et des scènes de bataille). Très archaïques, ces morceaux pourraient remonter à la fin du XI<sup>e</sup> siècle.

Le portail, s'ouvre sous un arc de décharge en plein cintre. Il est fait de trois voussures en ressaut et d'une archivolte

sculptée de palmettes. Les faces verticales des vousoirs sont sculptées d'animaux jouant dans des rinceaux, et de palmettes d'une fine élégance. Les retombées se font sur six colonnettes à chapiteaux sculptés de feuillage et de monstres; les bases sont profilées de tores.

Entre l'archivolte et l'arc de décharge, on a remployé sept personnages (1) décapités qui semblent influencés par la sculpture toulousaine et moissacaise, si l'on considère le rythme bondissant de leur mouvement et les draperies qui sont comme relevées par le vent. Ces personnages, traités en haut relief, sont tous tournés vers la droite et semblent du XI<sup>e</sup> s.; celui du centre est un Saint Pierre porte-clefs. De plus, on a remployé, à droite et à gauche du portail, des fragments de bas-reliefs du XI<sup>e</sup> s. figurant l'Annonciation, la Visitation et la Nativité. Les deux baies et la rose de la façade occidentale (à 12 branches rayonnantes) sont du XVI<sup>e</sup> s. comme les contreforts. On a remployé au-dessus de la rose, un petit bas-relief roman. Répétons que la sculpture de la façade est, comme l'architecture, d'inspiration nettement saintongeaise, et que les voussures du portail s'apparentent à celles d'Aulnay (2). Notons aussi que cette sculpture est taillée dans un calcaire à grain fin, alors que le matériau de l'église est le granit.

*Clocher.* — Il est de type limousin. La souche de départ, au-dessus de la coupole de la croisée, est de plan carré. On passe à l'octogone par des triangles plats en glacis. Le clocher octogonal part de là; chacune de ses faces est percée d'une baie en plein cintre à remplage trilobé. Il s'amortit assez gauchement par une toiture plate, la flèche de charpente ayant disparu.

*Mobilier.* — Bas-relief (40×60 cm.) remployé dans la seconde pile N.O. de la nef, figurant un évêque. (XI<sup>e</sup> s.)

— « Christ » en bois polychrome (H. = 1 m. 10) du XVIII<sup>e</sup> s.

— « Vierge à l'Enfant » (M.H.C.), de Mathieu Dionise, sculpteur du Mans, datée de 1581 (*B.S.H.A.P.*, VI. p. 462).

## CHAMPNIERS-REILHAC

EGLISE SAINT-PAIXENT, de Champniers.

Edifice roman, de plan barlong, à qui une adjonction gothique a donné un plan de croix latine.

---

(1) Ils sont séparés par des remplois de bandeaux sculptés de palmettes.

(2) La comparaison s'impose aussi avec le petit portail N. de l'église de Grand-Brassac.

La partie romane comprend une nef d'une travée et un chœur. La nef a été, au XVI<sup>e</sup> s. voûtée d'ogives et de liernes retombant à pénétration sur des colonnes engagées; un oculus est ménagé à la clé pour le passage des cloches. L'arc triomphal, anormalement épais (3 m.) est en tiers point. Le chœur est voûté d'un berceau brisé naissant sur un bandeau en guard-de-rond. Un triplet est percé, dans le chevet plat. Au N. et au S. des arcs brisés, ouverts dans les anciens goutterots, donnent accès à des chapelles du XV<sup>e</sup> s. voûtées d'ogives qui retombent sur des colonnes engagées, à moulures prismatiques; extérieurement, ces chapelles ont des contreforts biaisés aux angles. La clé de voûte de la chapelle S. est aux armes des La Porte (dits La Porte aux loups); celle du N. blasonne d'une fasce compassée d'or et de gueules à six billettes.

Les baies des chapelles latérales ont des remplages flamboyants. Les baies du triplet sont sous des linteaux échancrés.

Le portail s'ouvre au S. de la nef: trois voussures toriques, brisées, retombent sur des colonnettes engagées à chapiteaux-masques et tailloirs à cavets; l'archivolte repose sur des masques (fin du XIII<sup>e</sup> s.). Le clocher octogone est monté sur la nef; on passe du carré à l'octogone au moyen de glacis. Chaque face de l'octogone a reçu une baie brisée à remplage triflé. Une flèche de charpente amortit le clocher.

L'ensemble de l'église est en bel appareil de granit.

*Mobilier.* — Cuve baptismale de plan circulaire, en granit, dont la base est en tronc de cône renversé.

— Rétable en bois sculpté, du XVIII<sup>e</sup> s. malencontreusement barbouillé de noir.

#### EGLISE SAINT-PAUL de Reilhac (1).

Nef de trois travées suivie d'un chœur sous coupole et d'une abside semi-circulaire.

La nef est maintenant dévouûtée: le berceau naissant sur une imposte en quart-de-rond a dû s'écrouler, à en croire le déversement des goutterots. La première travée est plus courte que les deux autres; les doubleaux à rouleau retombent sur des colonnes à dossier; les chapiteaux sont faits d'un tailloir chanfreiné, d'une corbeille fruste (sauf l'une qui porte des amorces de boules); les bases ont disparu, sauf l'une qui est moulurée d'un tore et d'un cavet, sur un socle dont les pans coupés sont sculptés de petits arcs en plein cintre.

---

(1) Ancienne Commanderie du Temple, d'après le P. CARLES; nous n'avons pas pu vérifier cette assertion.

Le chœur rectangulaire est voûté d'une coupole à pendentifs plats triangulaires naissant dans des angles rentrants. Les grands arcs, tous brisés, sont à rouleau, sauf celui de l'O.; les retombées se font, à l'O., sur des piles quadrangulaires, et à l'E. sur des colonnes à dossier. Les chapiteaux ont un tailloir chanfreiné, une corbeille fruste, un astragale torique (celui-ci ne se poursuit pas sur les dossier. Alors que le tailloir s'y poursuit). Les bases sont profilées d'un tore, d'un cavet, d'une partie cylindrique et d'un autre cavet, au-dessus d'un socle. Des baies-meurtrières éclairent ce chœur; elles sont percées à travers des contreforts plats.

L'abside est ornée de quatre arcs d'applique en plein cintre retombant sur des colonnettes adossées, à chapiteaux frustes; les bases sont profilées d'un tore et reposent sur des socles; l'ensemble s'appuie sur un stylobate. Trois baies éclairent l'abside: seule celle de l'axe n'a pas été aveuglée; elle est ornée d'une archivolt torique retombant sur des colonnettes à chapiteaux frustes; les bases sont moulurées d'un tore et d'un cavet. Un cul de four naissant sur un bandeau chanfreiné voûte l'abside.

Extérieurement, des contreforts plats répondent aux doubleaux intérieurs; l'abside est revêtue de huit arcs brisés reliant des contreforts plats à colonnes accostées. La corniche de l'abside a disparu lors de la construction d'un bahut défensif.

Le clocher barlong, dont la base est renforcée par trois contreforts sur chaque goutterot (1) a son étage orné de fausses baies en plein cintre (trois sur les petits côtés, quatre sur les grands). Il s'amortit par une flèche de charpente.

Le portail s'ouvre dans un épaissement du mur S. de la seconde travée: du type limousin, il est à cinq voussures toriques brisées, retombant sur des colonnettes engagées à chapiteaux (fin du XII<sup>e</sup> s.). Une archivolt en plein cintre l'encadre, qui repose sur des masques. La voussure d'intrados est un gros boudin torique semé de billettes, évoquant un bâton écoté. Au-dessus du portail règne une corniche à sept modillons sculptés ou frustes.

L'ensemble est en bel appareil de granit.

*Mobilier*: Cuve baptismale (2) en granit, à sept lobes côte-

---

(1) Même procédé qu'à Augignac et à Busserolles.

(2) Voir dans le présent *Bulletin*, 1887, pp. 184-191, une note sur les églises de Champniers et de Reilhac, par le Baron de VERNEILH, ainsi que deux excellents dessins de ces églises et de la cuve baptismale de Reilhac, par J. de VERNEILH.

lés, reposant sur un socle sculpté de billettes, avec base torique (XII<sup>e</sup> s.).

## ETOUARS

### ÉGLISE SAINT-SATURNIN.

Edifice roman à une nef qui a perdu ses voûtes; deux chapelles modernes lui donnent un plan cruciforme. Le chevet plat s'encadre entre deux contreforts biais modernes. Petit clocher-fèche moderne sur la face O., qui conserve un charmant portail du XII<sup>e</sup> s. à deux voussures en plein cintre retombant sur des colonnes tournées, avec des chapiteaux sculptés de personnages et de masques; le tailloir forme bandeau; les bases sont profilées d'un cavet entre deux tores; l'archivolte est sculptée de têtes de clous. Au XIII<sup>e</sup> ou au XIV<sup>e</sup> s., on a rajouté, à l'intrados, deux voussures légèrement brisées à boudins toriques, retombant sur des colonnettes engagées, d'inspiration limousine.

*Mobilier.* — Rétable en bois sculpté et stuc, avec un panneau peint et des colonnes corinthiennes (XVII<sup>e</sup> s.).

— Près du chevet de l'église, curieuse croix hosannaire en pierre, tronconique, avec une niche pour la Vierge.

## HAUTEFAYE

### ÉGLISE N.-D. DE L'ASSOMPTION.

L'édifice était « ruiné » lors de la visite canonique de 1688. Ensemble roman, très retouché à l'époque gothique et largement restauré au XIX<sup>e</sup> s.

Nef de deux travées voûtées d'ogives (1) qui retombent à pénétration sur des colonnes engagées; chapelles du XVI<sup>e</sup> s. formant transept, voûtées d'ogives qui retombent sur des culs de lampe frustes ou sculptés d'anges. La travée de chœur, très courte, voûtée d'un berceau, est suivie d'une abside lisse entièrement reconstruite au XIX<sup>e</sup> s. Le clocher barlong repose sur le chœur : son premier étage (XII<sup>e</sup> s.) est orné sur chaque face de trois fausses baies en plein cintre; le second étage (XVII<sup>e</sup> s.) est ouvert d'une baie plein cintre sur chaque face. On y accède par un escalier droit pratiqué dans le mur O. de la chapelle latérale sud. La façade conserve une corniche du XII<sup>e</sup> s. sur des modillons frustes : elle encadre entre deux contreforts biais un portail du XV<sup>e</sup> s. à moulures prismatiques.

---

(1) La nef a été autrefois voûtée d'un berceau. Par ailleurs, les goutterots conservent une corniche chanfreinée, à modillons frustes.

*Mobilier.* — Croix de procession en bois polychromé (XVIII<sup>e</sup> s.).  
— Sacraire du XVI<sup>e</sup> s., à moulures flamboyantes, dans la chapelle S.

## JAVERLHAC

### ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE.

L'église se compose de deux nefs dissymétriques (chacune d'elles a été prolongée à l'E., au XIX<sup>e</sup> s. par un chœur voûté d'une coupole sur des pendentifs indistincts, montée sur des grands arcs brisés (1).

La nef N. comprend trois travées voûtées d'un berceau brisé; les doubleaux retombent sur des pilastres à chapiteaux sculptés de masques. Extérieurement, quatre contreforts du XV<sup>e</sup> s. épaulent le goutterot N. qui a conservé, d'une corniche disparue, quatre modillons (morceaux d'archivolte à têtes de clous remployés dans le mur).

La nef S. se compose de trois travées. La première, plus large que les autres, est voûtée d'un berceau brisé transversal, naissant sur une imposte chanfreinée, et percé d'un oculus pour le passage des cloches. Une baie romane, très ébrasée, l'éclaire au S. Dans le mur S. est conservé un enfeu en plein cintre qui paraît du XIII<sup>e</sup> ou du XIV<sup>e</sup> s., dans lequel sont posés deux gisants très abîmés; les vêtements des deux défunts (un homme et une femme) semblent évoquer le début du XIV<sup>e</sup> s. Une inscription récente affirme que c'est là le connétable d'Aguesseau, avec son épouse (2).

Cette travée, qui communique au N. avec la première travée de la nef N. par un arc brisé, se poursuit, à l'E., par une travée plus étroite, au moyen d'un arc brisé, légèrement désaxé et retombant sur des colonnes à dossier; le chapiteau N. figure un serpent qui semble donner un conseil à l'oreille d'un personnage; celui du S. est sculpté de feuilles plates; la clé de l'arc porte un masque; les bases sont profilées de trois tores séparés par des dépressions cylindriques.

La seconde et la troisième travée, qui communiquent avec la

---

(1) NADAUD affirme que cette église fut « rebâtie » de 1490 à 1499. Il faut prendre le mot « rebâtir » dans un sens large, car il reste d'importantes parties du XII<sup>e</sup> s.

(2) On songerait *a priori* à des personnages des familles Vigier, ou de Rochechouart, ou de Maumont, successivement seigneurs de Javerlhac, du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> s., et dont le château touchait l'église. L'hypothèse la plus vraisemblable serait celle d'une chapelle seigneuriale accostée à l'église paroissiale.

nef N. par des arcs brisés, sont voûtées d'un berceau brisé qui naît sur une imposte chanfreinée. Les doubleaux retombent sur des pilastres à chapiteaux (tailloir chanfreiné, corbeille sculptée d'étoiles et de feuilles).

Les piles quadrangulaires, très retouchées, qui supportent les arcs de communication entre les deux nefs, conservent des remplois de morceaux sculptés du XII<sup>e</sup> s. et des pilastres à chapiteaux dont le tailloir est mouluré de deux cavets ; la corbeille est sculptée de feuillage, d'oiseaux, de dents de scie et de têtes de clous ; l'astragale est torique.

La réfection de la fin du XV<sup>e</sup> s. et les innombrables retouches rendent malaisée l'étude chronologique de cet édifice où subsistent d'importants morceaux du XII<sup>e</sup> s.

Le portail de la nef N. est en grande partie moderne (baie brisée sous un arc en accolade) ; celui de la nef S. est un portail de type limousin, avec six voussures brisées, toriques, retombant sur des colonnettes engagées ; l'archivolte retombe sur des masques.

Le lourd clocher carré, posé sur la première travée de la nef S. date du XVII<sup>e</sup> s. Il a deux baies en plein cintre sur chaque face et s'amortit par une flèche de charpente.

#### LA CHAPELLE SAINT-ROBERT.

Ce prieuré, dépendant de La Chaise-Dieu, n'était point une paroisse. Sa très belle église a eu la bonne fortune d'une monographie sérieuse de M. MANDIN, avec un plan et une élévation extérieure (dans le *Bull. de la Soc.*, 1874, p. 101. Cf. dans le même *Bull.*, des articles du M<sup>is</sup> de FAYOLLE, 1915, p. 362, et de M. de LAUGARDIÈRE, 1888, p. 269).

Nous avons retrouvé dans l'église des fragments de colonnes et de chapiteaux datant du XI<sup>e</sup> s.

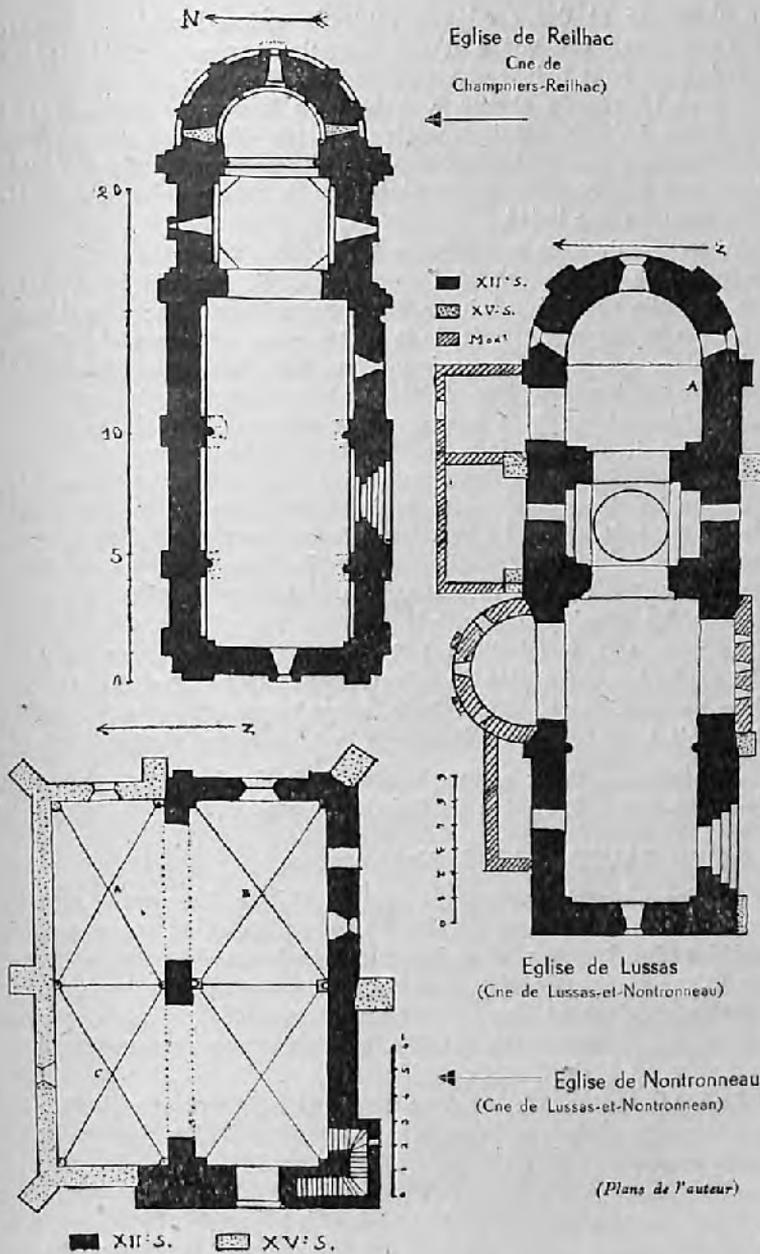
### LUSSAS-ET-NONTRONNEAU (1)

#### EGLISE SAINT-ETIENNE de Lussas.

La nef du XII<sup>e</sup> s. a perdu sa voûte en berceau ; elle est maintenant couverte d'un lambris, mais deux colonnes engagées attestent qu'un doubleau la divisait en deux travées (leurs chapiteaux sont frustes, les bases sont en forme de tambour avec

---

(1) Quatre anciennes paroisses ont composé celle de Lussas-et-Nontronneau. Nous ne parlerons pas de celle de *Bondazeau* (sise près du Bandiat, entre Nontronneau et Javerlhac) dont l'église a entièrement disparu.



des chevrons et des cordages sculptés entre les deux tores). Le faux-carré est voûté d'une coupole sur pendentifs : les grands arcs sont brisés et retombent sur des piliers nus.

A une travée de chœur, voûtée d'un berceau, succède sans transition l'abside semi-circulaire, voûtée d'un cul de four, et éclairée par trois fenêtres ébrasées; elle est renforcée, à l'extérieur, par quatre contreforts plats. En A, une piscine est pratiquée sous un arc brisé.

Au XV<sup>e</sup> s., de gros contreforts à larmiers furent montés pour renforcer le faux-carré et le goutterot S. Au siècle dernier, une chapelle semi-circulaire a été construite au N.; elle débouche dans la seconde travée de la nef par un arc en plein cintre. A la même époque, on a aménagé, en face, une chapelle dont le fond plat est percé d'un triplet, ainsi qu'une autre chapelle carrée débouchant dans le chœur par un arc plein cintre.

Le portail s'ouvre dans la façade S. Ses quatre voussures brisées retombent sur des colonnettes dont les chapiteaux forment un bandeau mouluré de trois tores; l'archivolte est sculptée de têtes de clous. Le goutterot S. est surmonté d'une corniche reposant sur des modillons sculptés de grotesques et d'animaux fabuleux; on y voit aussi un acrobate, la tête entre les jambes. La corniche du mur N. est une réfection moderne.

La façade O. percé d'une baie, conserve des pierres de remploi sculptées en méplat de spires archaïques (XI<sup>e</sup> s. ?). Le clocher barlong, percé d'une baie sur chaque face, est couvert d'un toit à quatre pans; il couvre le faux-carré sous coupole.

*Mobilier.* — Deux reliquaires en bois doré du XVIII<sup>e</sup> s., l'un de Saint Honoré, l'autre de Sainte Colombe.

#### EGLISE SAINT-JEAN de Nontronneau.

Edifice mi-parti roman, mi-parti gothique. La partie romane au S. est faite de deux travées barlongues qui furent autrefois voûtées d'un berceau, et qui furent revoûtées d'ogives au XV<sup>e</sup> s. En même temps, on éleva au N. un collatéral de deux travées voûtées d'ogives et l'on établit la communication par des arcs brisés. On neutralisa alors les poussées par des contreforts normaux ou biaï (signes lapidaires).

La clé de voûte A. porte une inscription indéchiffrable. En B, elle est faite d'un écu français avec une inscription dans laquelle nous avons cru lire MIIIICIIII (1482 ?) En C., la clé est sculptée d'une croix fleuronée inscrite dans un cercle.

La façade O. de la partie romane est percée d'une porte à deux voussures en plein cintre qui retombent sur des piédroits

et des colonnettes tournées : l'une d'elles conserve un petit chapiteau fait de quatre têtes humaines. L'archivolte est constituée par un large bandeau sculpté de bâtons brisés et par un galon de têtes de clous se prolongeant de chaque côté par un cordon horizontal de dents de scie. Une corniche court sur la façade O., elle repose sur quinze modillons sculptés d'animaux et de têtes humaines (certaines têtes de femmes portent la coiffure à mentonnière de la fin du XII<sup>e</sup> s.). Au-dessus, le pignon est ouvert d'une petite baie en plein cintre sous un linteau échancré sculpté de deux grosses étoiles et de trois petites. La façade s'amortit par un clocher-mur à deux baies campanaires, auquel on accède par un roide escalier droit percé dans l'épaisseur du massif S.O. de la nef (1).

*Mobilier.* — Rétable du XVII<sup>e</sup> s. en bois sculpté.

#### EGLISE NOTRE-DAME (puis SAINTE-RADEGONDE) DE FONTRUBADE.

Edifice roman, ruiné, mais encore déchiffrable : rectangle de 5×14 m. dans œuvre. Il se divisait en trois travées : les doubleaux de la voûte retombent sur des colonnes engagées. Deux baies existent encore dans la première travée. Un gros contrefort gothique épaulait au N. la travée de chœur. Charmant portail à l'ouest : trois voussures plein cintre retombent sur des colonnettes à chapiteaux frustes (le vousoir d'intrados retombe sur des colonnettes jumelées) ; l'archivolte est sculptée de sortes de cuvettes rectangulaires.

Une petite cloche à inscription gothique est conservée dans la baie S. de la première travée.

### NONTRON

#### EGLISE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION.

Edifice moderne (Mandin, architecte), construit sur l'emplacement de l'église N.-D. des Clercs. La première pierre fut posée le 1<sup>er</sup> décembre 1872. Achevée en 1875, l'église fut livrée au culte en 1876 ; le clocher est postérieur. Nef de quatre travées suivie d'une travée de chœur et d'une abside semi-circulaire.

---

(1) Cet escalier insolite, joint au patronage de Saint Jean, nous a fait songer un instant que l'église avait pu appartenir aux Hospitaliers (qui préfèrent généralement les escaliers droits aux vis). A la réflexion, cet escalier est peut-être une simple contamination de celui de l'église, très proche, de Saint-Martial-de-Valette.

*Mobilier* : « L'Assomption », toile peinte du XVIII<sup>e</sup> siècle (école française).

— « Saint Vincent de Paul libérant des galériens » : toile peinte naïve, du début du XIX<sup>e</sup> siècle.

— « Saint Roch » : toile peinte du XVIII<sup>e</sup> siècle.

— « Descente de Croix » et « Pâmoison de la Vierge » : toile peinte du XVIII<sup>e</sup> siècle (école française).

— Chef-reliquaire en bois polychromé (XVIII<sup>e</sup> siècle).

— « N.D. des Ronces » : Vierge en pierre (h. : 1 m. 10).

N.B. — Les anciennes églises de Nontron ont fait l'objet d'études parues dans le *Bulletin* de la Soc., sous les signatures de R. de LAUGARDIÈRE, passim, 1886, p. 124-147, 192-229, 281-322; et de Franck DELAGE, 1942, p. 61-71.

## PIÉGUT-PLUVIERS

### EGLISE NOTRE-DAME DE PIEGUT.

Edifice moderne, bâti à la fin du XIX<sup>e</sup> s., sans intérêt architectural. Clocher-flèche accolé à la façade O.

### EGLISE SAINT-ETIENNE DE PLUVIERS.

Juxtaposition d'une église romane au S. et d'une nef gothique, au N. La nef de l'église compte quatre travées suivies d'un chœur rectangulaire. Les quatre travées ont pu recevoir des coupes, l'économie de l'ensemble ayant été disposée pour cela. Ces coupes devaient reposer sur des grands arcs brisés, à rouleau, retombant sur des piles à ressaut (les doubleaux retombaient sur des colonnes à dossier ; les chapiteaux ont été sectionnés ; les bases sont moulurées de trois ou quatre tores ; toutes les naissances sont soulignées par des impostes chanfreinées). Au XVI<sup>e</sup> s., des croisées d'ogives furent montées sur la nef : on utilisa les anciens supports romans pour recevoir la retombée des ogives. La clé de la quatrième travée est aux armes des Hélie de Collonges ; celle de la troisième, porte un écu parti dont la senestre a les mêmes meubles. Les baies du goutterot S. et du mur O. ont été retouchées au XVI<sup>e</sup> s. Le chœur est voûté d'ogives retombant à l'O. sur des piédroits à ressauts, à l'E. sur des colonnes ; en 1704, le clocher s'écroula, écrasant le chœur de la partie romane et la travée orientale de la nef gothique (1). Le curé Javerliat fit alors remonter le

(1) Cf. baron de VERNEILH, *Une page d'administration paroissiale en 1704*, Périgueux, Dupont, 1874, 20 pages.

chœur actuel. On s'aperçut alors que l'église avait eu autrefois une abside semi-circulaire. Le chevet plat actuel est percé d'un triplet.

La nef gothique est au N. de la précédente. Des arcs en plein cintre, relancés sous les formerets N. des travées (ceux-ci sont à rouleau et brisés) donnent accès à la nef de quatre travées, bâtie au début du XVI<sup>e</sup> s., par les Collonges-Pompadour, seigneurs de Pluviers. (La quatrième travée a été relevée après 1704). Les ogives retombent à pénétration sur des colonnes engagées. Une cinquième travée, voûtée de même, constitue un chœur à chevet plat.

Le clocher carré, à flèche de charpente, posé sur le chœur de l'église romane, date de 1873-1875 (Mandin, architecte). Il est percé de quatre baies, posées 2 et 2, sur chaque face. Le portail s'ouvre au S. et donne dans la deuxième travée de l'église romane. De type limousin, il est fait de six voussures toriques brisées retombant sur des colonnettes engagées, avec des chapiteaux moulurés de tores ; l'archivolte est profilée d'un filet et d'un tore.

Toute l'église est d'un bel appareil de granit. La restauration généreuse des XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s. a monté partout de robustes contreforts normaux et biais.

## SAINT-BARTHÉLEMY

ÉGLISE SAINT-BARTHELEMY (autrefois Saint-Priest).

Ancien prieuré-cure ; le prieur de Salles y nommait au XVI<sup>e</sup> siècle et à la fin du XVII<sup>e</sup> s. ; l'évêque de Limoges au XVIII<sup>e</sup> s. Vers 1780, il dépendait de Chancelade (1).

Edifice entièrement bâti en bel appareil de granit. Nef de trois travées voûtées d'ogives qui retombent à pénétration sur des colonnes engagées ; ce voûtement est du XVI<sup>e</sup> s. mais les goutterots sont romans. La clé de la voûte orientale est timbrée aux armes de Collonges de Pompadour (2), seigneurs de la paroisse du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> s. Quatre contreforts normaux et quatre biais épaulent extérieurement l'édifice. Sept baies (dont plusieurs romanes) l'éclairent. Un clocher-flèche moderne a été bâti contre la façade occidentale.

*Mobilier* : Tout le chevet plat est occupé par un ensemble de boiseries du XVIII<sup>e</sup> s., sculptées, avec des panneaux peints.

---

(1) De VERNEILH-PUYRAZEAU, *Mes souvenirs de 80 ans*, Limoges, 1836.

(2) D'azur à trois tours d'argent.

## SAINT-ESTÈPHE

### EGLISE SAINT-ETIENNE.

Edifice à une nef terminé par un chœur rectangulaire, mais agrandi après coups par des collatéraux.

La nef centrale seule est romane, encore a-t-elle été très retouchée. Elle comprend trois travées ; les goutterots ont été postérieurement percés d'arcs en plein cintre lors de l'établissement des collatéraux.

Les deux premières travées ont été, au XVI<sup>e</sup> s., voûtées d'ogives qui retombent à pénétration sur des colonnes engagées. La troisième travée est voûtée d'un berceau en plein cintre naissant sur une imposte chanfreinée et monté sur quatre grands arcs en plein cintre dont les naissances sont soulignées par des impostes chanfreinées.

La nef N., très étroite, se divise en trois travées ; les deux premières sont voûtées d'un berceau en plein cintre qui ne paraît pas antérieur au XVII<sup>e</sup> s. et qui a succédé à un voûtement d'ogives dont il reste des traces ; la dernière travée, qui s'achève à l'E. par un mur plat a été rebâtie en 1733 par Jean de la Ramière qui y a fait graver ses armes ; elle est voûtée d'ogives. Au N. de cette travée, on a élevé, au XIX<sup>e</sup> s., une petite chapelle voûtée d'un berceau plein cintre.

La nef S. se compose de trois travées du XVI<sup>e</sup> s. sous des ogives qui retombent à pénétration sur des colonnes engagées (armes des Hélie de Collonges à la clé de la travée E.).

Le chœur est une adjonction du XVI<sup>e</sup> s. : il est voûté d'ogives qui retombent à pénétration, à l'E. sur des colonnes engagées, à l'O. sur des culs de lampe. La clé est aux armes des Hélie de Collonges.

Le clocher carré a été bâti au XVII<sup>e</sup> s. au-dessus de la troisième travée de la nef centrale. Le portail, de la fin du XII<sup>e</sup> s. s'ouvre à l'O. : six voussures toriques brisées retombent sur des colonnettes engagées à chapiteaux sculptés de feuillage ; l'archivolte retombe sur des masques. Deux contreforts plats encadrent ce portail et limitent la façade romane qui se distingue des ajouts postérieurs par la qualité de son bel appareil de granit. Un toit à deux pentes couvre l'ensemble des trois nefs.

*Mobilier* : Maître autel à rétable ; autel de la Vierge à rétable ; autel Saint Jean à rétable ; chandeliers de bois ; chaire en bois sculpté ; Christ en bois avec un ange : ensemble remarquable (M.H.C.), en bois sculpté et polychromé, dû au travail de sept années de Jacques Reys « maître sculpteur et doreur »

de Saint-Junien ; père du curé de Saint-Estèphe, il travailla de 1730 à 1738 dans la cure de son fils.

#### EGLISE SAINT-JEAN-PORTE-LATINE DE BADEIX.

Badeix était une celle ou un prieuré de Grandmont (1), annexé au prieuré de Ravaux en Angoumois. En 1295 ce prieuré avait quatre religieux ; en 1768, il en avait un. Il y avait encore un prieur en 1784 (2). C'est actuellement une métairie ; l'ancienne église sert de grange et d'étable.

L'église est faite d'une nef barlongue suivie d'une abside semi-circulaire. La nef, aux murs épais (1 m. 90) et lisses, est voûtée d'un berceau brisé qui naît sur une imposte en quart de rond et qui n'a pas de doubleaux. L'abside, dont l'ouverture est légèrement inférieure à la largeur de la nef, est voûtée d'un cul-de-four ; elle est éclairée par trois baies ébrasées, en plein cintre. Extérieurement, un cordon chanfreiné fait le tour de l'abside en encadrant les baies (3).

A l'O. la nef a été sectionnée et l'on a établi un simple mur de clôture. Au N. s'ouvre une sobre porte à deux voussures brisées. L'ensemble, d'une extrême simplicité, est en bel appareil de granit et remonte au XII<sup>e</sup> s.

Au N. de l'église s'étendent des bâtiments abbatiaux, et notamment un grenier éclairé par des baies-meurtrières en plein cintre. Ce grenier est établi au-dessus d'une salle à deux nefs de trois travées, voûtées d'arêtes. Les retombées se font, aux angles, sur des pilastres, au centre, sur des piles circulaires à chapiteaux faits d'un tailloir polygonal profilé de deux cavets, d'une corbeille ornée de billettes et d'un astragale torique. Les bases sont moulurées d'un cavet entre deux tores. On a conservé une autre salle voûtée d'un berceau et éclairée par

---

(1) B.S.H.A.P., XIV, p. 325, et XXXI, p. 419 — Cf. aussi de CAUMONT, *Architecture civile*, p. 48, et *Abécédaire d'archéologie*, II, p. 44 et 48 (dessins de J. de VERNEILH).

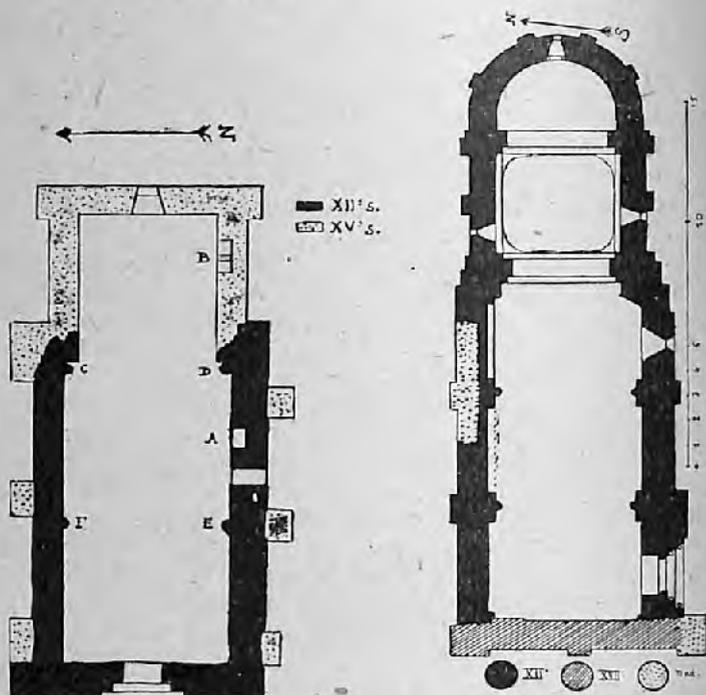
Pour l'histoire du prieuré, L. GUIBERT, *Destruction de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont*, dans le *Bull. de la Soc. du Limousin*, 1877.

Pour l'archéologie, cf. De VERNEILH, dans le *Bull. Monumental*, XVI, p. 456.

(2) De VERNEILH-PUYRAZEAU, *op. cit.*, p. 88.

(3) On peut comparer cette église à celle que conserve, en ruines, le village de Rouzet, en Charente (2 kil. N.-O. de Combiers). Cet édifice, typiquement grandmontain, n'est pas signalé dans le volume *Charente de « Les églises de France »*. (Paris, Letouzey, 1933).

des baies-meurtrières dont les pénétrations dans la voûte sont d'une savante stéréotomie. Sur une façade, armes d'un prieur (?) datées de 1690,



Eglise de Saint-Martin-le-Petit  
(Cne de Saint-Martial-de-Valette)

Eglise de  
Saint-Martin-le-Pin

(Plans de l'auteur)

## SAINT-MARTIN-LE-PETIT (1)

### EGLISE SAINT-MARTIN.

La nef de deux travées est du XII<sup>e</sup> s. et fut probablement revoutée au XV<sup>e</sup> s. lors de l'allongement du sanctuaire. La voûte primitive n'existe plus que sur les premières assises, des deux côtés : elle était en berceau brisé.

(1) On trouve aussi *Saint-Martin-la-Rivière*. Actuellement dans la commune de Saint-Martial-de-Valette, et sur la rive gauche du Bandiat. Vendue nationalement en 1791, puis abandonnée, l'église a été restaurée en 1886-87 par M. Ph. Moreau de Saint-Martin.

En A existe une piscine avec un casier latéral qui laisse penser que l'église primitive s'arrêtait suivant la droite C.D. En B sont une piscine et un tabernacle du XV<sup>e</sup> s.

La nef conserve quatre colonnes engagées. Le chapiteau C figure la présentation de Jésus au temple, en présence du vieillard Siméon ; le D figure un grotesque ouvrant une bouche démesurée ; le E, Samson et Dalila, celle-ci portant à la main les forces qui lui permettront de couper la chevelure de celui-là ; le F, trois hommes-cariatides, celui du milieu ayant la tête en bas. Ces quatre chapiteaux du XII<sup>e</sup> s. sont d'un travail curieux ; sans égaler l'habileté clunysienne, ils peuvent figurer parmi les bons morceaux de la sculpture romane du Périgord.

Le portail, très retouché, s'ouvre à l'O. A noter quelques fragments sculptés, paraissant du XI<sup>e</sup> s. et remployés dans le mur S.

## SAINT-MARTIN-LE-PIN

### EGLISE SAINT-MARTIN.

L'édifice, de la première moitié du XII<sup>e</sup> s. se compose d'une nef unique suivie d'un avant-chœur sous coupole que termine une abside semi-circulaire. La nef, dont le berceau s'est écroulé (1) (les murs ont subi un déversement considérable) comporte trois travées. Les doubleaux, à rouleau, retombaient sur des colonnes à dosserets ; la partie supérieure de ceux-ci a disparu ; les bases sont profilées d'un tambour entre deux tores, au-dessus d'un socle discret. Une arcature brisée réunissait les dosserets (il reste l'arc N. de la troisième travée et un fragment de celui de la seconde).

L'avant-chœur est voûté d'une coupole sur des pendentifs très rudimentaires. Les grands arcs, brisés, à rouleau pour les doubleaux et simples pour les formerets, retombent sur des piles ; ils épousent imparfaitement la courbure des pendentifs, et leurs claveaux, sans être à tête verticale, sont maladroitement inclinés. Les naissances sont soulignées par des impostes chanfreinées. La calotte, aplatie, très déformée, dont le départ est proche du carré, naît en retrait d'un bandeau chanfreiné. Deux baies éclairent l'avant-chœur. A noter, dans le mur N. un petit tabernacle à quatre casiers latéraux. L'abside, voûtée d'un cul-de-four, est éclairée par une baie axiale encadrée de colonnettes à chapiteaux frustes et bases moulurées de tores.

---

(1) Le pouillé de NADAUD dit : « ordonné en 1499 de bâtir cette église ». C'est évidemment « rebâtir » qu'il faut lire, avec le sens de « restaurer largement. » Les archives révèlent d'autres réparations en 1676 et 1689.

A l'extérieur, des contreforts plats sont montés au droit des anciens doubleaux de la nef. Le carré de l'avant-chœur est renforcé par six contreforts plats ; l'abside, de quatre. Il n'y a pas d'arcatures d'applique ni de corniches. La façade O. a été presque entièrement remontée au XVII<sup>e</sup> s. Le clocher repose sur l'avant-chœur ; le premier étage s'orne, sur chaque face, de quatre arcs aveugles brisés (celui de l'O. n'en a que trois) dont les impostes se poursuivent sur les piedroits. Le second étage a ses angles émoussés, et porte une baie moderne sur chaque face. Un toit à quatre pans couvre le clocher.

L'intérêt essentiel réside dans le portail, qui était sans doute à l'O. et qu'on a du remonter au S. Trois voussures en plein cintre y retombent sur des colonnettes engagées ou cantonnées (ces dernières sont tournées, ainsi d'ailleurs que leurs chapiteaux frustes, sans tailloir, à astragale torique ; les bases sont faites d'une dépression entre six tores, trois en haut, trois en bas). Les faces verticales des voussures, ainsi que celle de l'archivolte, sont curieusement sculptées, en méplat. Celle de l'intrados figure des enroulements géométriques ; celle de la voussure médiane porte des animaux et des personnages, dont l'un mène un cheval par la bride ; celle de la voussure d'extrados est sculptée d'animaux, d'oiseaux, de dragons, de personnages dont l'un porte sur l'épaule un bâton auquel sont fixés deux seaux ; celle de l'archivolte figure des animaux et des personnages dont l'un a une tête de dragon. Le cordon d'archivolte est sculpté de têtes de clous ; il retombe sur une tablette formant tailloir au-dessus des chapiteaux et sculptée de torsades et de têtes de clous. Au-dessus du portail sont conservés deux corbeaux à grotesques.

Ce portail, qui paraît être de la fin du XII<sup>e</sup> s. doit être rapproché de ceux de Saint-Martial-de-Valette et de Saint-Sulpice-de-Mareuil. Il semble qu'ils aient eu le même sculpteur.

## SAVIGNAC-DE-NONTRON

### EGLISE SAINT-PIERRE-ES-LIENS (1).

Nef sans caractère sous un berceau de plâtre, éclairée par quatre baies en plein cintre, suivie d'un chœur rectangulaire sous un berceau en plein cintre, éclairé par deux baies. Les murs paraissent remonter au XII<sup>e</sup> s. Le portail occidental (protégé par un auvent) est d'inspiration limousine ; deux vous-

---

(1) Autrefois *Saint-Martial* (B.S.H.A.P., 1888, p. 283).

sures brisées, ornées de tores, retombent sur des colonnettes ; l'archivolte moulurée forme retour.

Clocher-mur à deux baies campanaires en plein cintre sur la façade O.

*Mobilier* : Statue de Saint Roch, en bois polychromé (XVIII<sup>e</sup> siècle), haute de 0 m, 40 environ. Elle faisait sans doute partie du rétable que fit faire le curé en 1776 (1) .

## SOUDAT

### GLISE SAINT-JULIEN.

Nef du XII<sup>e</sup> s., retouchée à l'époque gothique et lambrissée ; arc triomphal brisé ; chœur à abside semi-circulaire romane (il reste des fragments de la corniche posée sur des modillons frustes).

Clocher-mur à une baie campanaire, amortissant la façade O. encadrée de contreforts biais et percée d'un portail en plein cintre avec trois moulures toriques partant du fond.

*Mobilier* : « Vierge à l'Enfant » ; bois doré du XVIII<sup>e</sup> s.

— « Saint Roch » ; bois polychromé du XVIII<sup>e</sup> s.

— Sacraire du XVI<sup>e</sup> s., dans le chœur.

## TEYJAT

### EGLISE SAINT-PIERRE-ES-LIENS.

Juxtaposition de deux nefs de dates différentes.

La nef N. est du XII<sup>e</sup> s. mais elle a perdu sa physionomie romane par des reprises successives. Elle est présentement faite de quatre travées voûtées d'ogives qui retombent sur des pilastres ou sur des colonnes engagées à tailloir chanfreiné, corbeille fruste, sans astragale (toutes les voûtes semblent avoir été remontées au XVII<sup>e</sup> s.).

La nef S. comprend aussi quatre travées voûtées d'ogives : il est difficile de lui assigner une date précise, tant sont nombreuses les reprises ; les retombées se font sur des pilastres ; la troisième travée conserve au S. un arc d'applique brisé à impostes chanfreinées. Tous les arcs de communication entre les deux nefs sont brisés, à rouleau, et retombent sur des pilastres.

Extérieurement, les contreforts biais ou normaux vont du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> s. On a accolé à la façade O. de la nef S. un clocher-flèche moderne qui fait regretter l'ancien clocher-mur disparu.

---

(2) Arch. dép. Dordogne, E., suppl. 865.

*Mobilier* : Statue de Saint Rech, un bois doré et polychromé, du XVIII<sup>e</sup> s.

## VARAIGNES

EGLISE DE LA *DECOLLATION DE ST-JEAN-BAPTISTE*.

Nef de trois travées suivie d'un chœur de deux travées.

La nef a été partiellement rebâtie au XV<sup>e</sup> s. (consécration le 26 sept. 1497 (1) sur des murs romans. Les voûtes ont été de nouveau relancées au XIX<sup>e</sup> s. Les travées sont séparés par des doubleaux qui retombent sur des pilastres ; les ogives retombent sur des culs-de-lampe du XV<sup>e</sup> s. (clés aux armes des Pérusse des Cars). Au S. de la seconde et de la troisième travée, on a monté, au XV<sup>e</sup> ou au XVII<sup>e</sup> s., deux chapelles qui communiquent entre elles et avec la nef par des arcs en plein cintre ; les ogives retombent sur des culs-de-lampes et des colonnes. Au N. de la troisième travée, une chapelle du XV<sup>e</sup> s. est voûtée d'ogives qui retombent sur des colonnes à moulures prismatiques (écu des Pérusse des Cars à la clé).

Le chœur du XIII<sup>e</sup> s. est voûté d'un berceau brisé, naissant sur une imposte chanfreinée ; un doubleau le divise en deux travées ; il retombe sur des pilastres. Une chambre funéraire existe sous le chœur. Extérieurement, des contreforts normaux et biais neutralisent les poussées des voûtes.

La façade O. conserve un portail limousin du début du XIII<sup>e</sup> siècle à six voussures toriques retombant sur des colonnettes à chapiteaux frustes ; l'archivolte repose sur des masques. Un clocher carré, sans style, a été bâti en 1885 sur la travée occidentale du chœur. La pierre blanche dont il est construit jure avec le bel appareil de granit de l'église.

*Mobilier* (2) : « Pietà » en pierre polychromée (début du XVII<sup>e</sup> s. H. : 0,50).

— Deux bénitiers de pierre, sculptés de coquilles (datés de 1746).

---

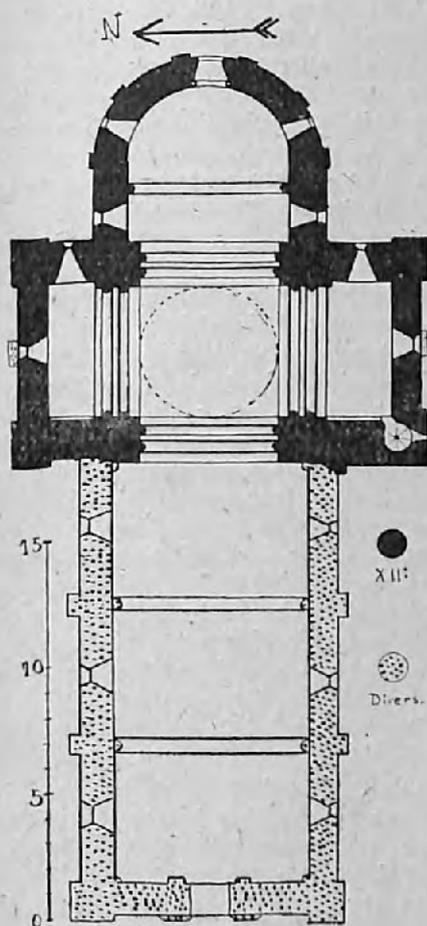
(1) *B.S.H.A.P.*, XIX. p. 403, cf. aussi E. DUBOIS, *Notice historique... sur Varaignes*. Angoulême 1931. 32 p.

(2) Les boiseries du chœur, exécutées en 1786 pour 50 écus (Arch. Dép. Dordogne, E. suppl. 922) ont disparu.

## DEUXIÈME PARTIE

Canton de Lanouaille : Payzac, Saint-Cyr-les-Champagnes  
Savignac-Lédrier

Canton d'Excideuil : Saint-Mesmin



## PAYZAC-DE-LANOUAILLE

### EGLISE DE LA TRANSFIGURATION.

L'édifice (XII<sup>e</sup> s.) se compose d'une nef, d'un transept assez saillant, d'un chœur d'une travée suivi d'une abside semi-circulaire.

La nef (16×7 m) compte trois travées, récemment revêtues d'un berceau léger, reposant sur des doubleaux qui retombent sur des colonnes engagées. La nef entière est une réfection moderne qui a d'ailleurs justifié une consécration le 5 septembre 1880. On a conservé, au cours de la restauration, les goutterots (percés après coup de six baies en tiers-point) et la base de la façade O, avec son portail limousin dont les trois voussures brisées retombent sur des colonnettes engagées, à chapiteaux sculptés de feuillage ; l'archivolte est lisse, sa clé est timbrée d'un écu gravé d'une croix. La partie haute de la façade, avec ses trois baies en plein cintre, est moderne.

Les deux croisillons du transept sont constitués par des travées barlongues (5 m. 50 × 2 m. 50) voûtées d'un berceau transversal brisé, naissant au-dessus d'un bandeau qui poursuit le profil des tailloirs des colonnes engagées portant le rouleau des grands arcs formerets de la croisée. Chaque croisillon est éclairé, à l'E. par une baie plein cintre, très ébrasée, et, dans le mur du fond, par une autre baie plein cintre. La croisée du transept est voûtée d'une coupole de 5 m. 20 de diamètre. Les grands arcs, en tiers-point, très épais (1 m. 90) retombent sur des piles massives à angles vifs ; ils sont renforcés d'un rouleau qui retombe sur des colonnes engagées, jumelées, dont les bases sont invisibles depuis l'exhaussement du dallage, et dont les chapiteaux comportent un tailloir chanfreiné commun aux deux colonnes jumelées, des corbeilles frustes distinctes avec des astragales toriques. Les tailloirs se poursuivent en cordon d'imposte pour souligner les naissances, soit des grands arcs, soit des berceaux des croisillons. Les grands arcs épousent la courbure des pendentifs assez plats, lesquels ont leur pointe inférieure à 20 cm. des impostes. La calotte, sensiblement hémisphérique naît en léger retrait d'un bandeau chanfreiné. Elle avait une baie à l'O. qui a été aveuglée. Elle conserve un oculus à la clé pour le passage du clocher.

Le chœur compte une seule travée, de 2 m. de long sur 6 m. de large dans œuvre. Elle est voûtée d'un berceau brisé naissant sur une imposte qui poursuit le profil des tailloirs de la croisée. Elle est limitée à l'E. par un arc brisé retombant sur des colonnes engagées ; les chapiteaux ont un tailloir à têtes

de clous, une corbeille fruste et un astragale torique ; les bases sont enterrées. Le chœur est éclairé par deux baies en plein cintre, symétriques. L'abside semi-circulaire, lisse, sous un cul-de-four, est éclairée par trois baies en plein cintre : celle de l'axe est ornée d'un boudin torique qui retombe sur des colonnettes engagées, à chapiteaux frustes, et bases à deux tores séparés par un cavet (tore inférieur aplati).

Extérieurement, les élévations des croisillons révèlent des reprises modernes (notamment la cage de l'escalier en vis et les contreforts montant jusqu'aux fenêtres). Ces croisillons sont renforcés aux angles par des contreforts à retour d'angle. L'abside est renforcée par six contreforts plats ; un bahut défensif l'a exhaussée à une date indéterminée, au-dessus de la corniche romane à modillons sculptés (1).

Le clocher carré s'élève au-dessus de la croisée, percé sur chaque face de trois baies en plein cintre, inégales. La partie haute du clocher est moderne ; elle s'amortit par une toiture à huit pans.

*Mobilier* : « Pietà » du XVI<sup>e</sup> s. en pierre polychromée.

— Curieux bénitier de granit (ancienne cuve baptismale), sculpté de côtelures (2).

## SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES

### EGLISE SAINT-CYR ET SAINTE-JULITTE

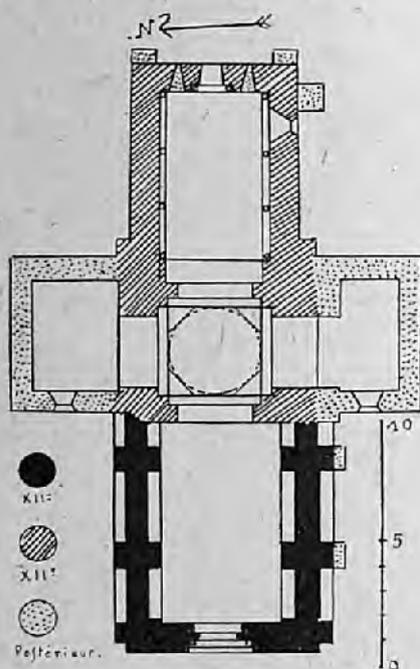
L'édifice se compose d'une courte nef (5×8 m.) suivie d'un avant-chœur sous coupole (qu'accostent des chapelles plus récentes formant transept) et d'un chœur allongé (7×4 m.).

La nef est la partie la plus ancienne de l'église ; elle remonte à la fin du XI<sup>e</sup> s. Elle se composait, à l'origine, d'au moins trois travées voûtées d'un berceau, mais les murs déversés ont provoqué l'effondrement de la voûte. A l'intérieur et à l'extérieur, ces murs sont revêtus d'arcs d'applique épais (0 m. 50 de saillie), en plein cintre. Après l'effondrement de la voûte et probablement la ruine de la partie orientale de l'église, on adopta pour la reconstruction un parti différent, et l'on greffa à l'E. de ce qui restait de la nef une travée sous une coupole ; les arcs d'applique orientaux de la nef ont été sectionnés à cette occasion.

---

(1) Du côté N. (côté de l'ancien château) le sol de l'abside est à un niveau très inférieur à celui du S. Il est possible qu'une chapelle existe sous l'abside.

(2) *B.S.H.A.P.*, 1880, p. 291. (Dessin).



Eglise de  
Saint-Cyr-les-Champagnes

(Plan de l'extérieur)

L'avant-chœur fut monté à une date que nous ne croyons pas postérieure à 1150. Quatre solides supports furent montés, limitant une travée beaucoup plus étroite que la nef. Les grands arcs, en tiers-point, ont leurs naissances soulignées par une imposte en quart de rond, formant bandeau sur les piles et les dossierets ; ils sont tous à rouleau et épousent la courbure des pendentifs qui sont très approximativement des triangles sphériques (mais des retouches modernes les rendent suspects). Au-dessus d'un bandeau profilé d'un tore, naît en léger retrait une calotte octogone (qui a peut-être été remontée). Au N. et au S. de l'avant-chœur ont été bâties, ou rebâties, au XVII<sup>e</sup> s. des chapelles latérales non voûtées. Celle du S. révèle un contrefort énorme avec un talutage, destiné à renforcer l'assiette du clocher posé sur l'avant-chœur.

Le chœur paraît faire partie de la même campagne que l'avant-chœur. Il est d'une longueur insolite. Il est voûté d'un berceau brisé naissant au-dessus d'une imposte chanfreinée ; ses goutterots sont revêtus d'arcs d'applique brisés (trois sur chaque goutterot) qui retombent sur des colonnes engagées. Les quatre colonnes du S. sont posées sur un haut stylobate,

les autres partent de fond. Les chapiteaux sont faits d'un tailloir chanfreiné, très généreux, d'une corbeille fruste, d'un astragale torique ; les bases sont profilées de deux tores (dont l'un aplati) séparés par une gorge. La baie axiale du chevet plat s'orne d'une voussure contournant un boudin torique qui retombe sur des colonnettes à chapiteaux sculptés, l'un d'une colombe aux ailes déployées, l'autre d'un petit personnage prisonnier d'une végétation arborescente. Des traces de fresques très anciennes, indéchiffrables, se relèvent çà et là, sur les arcs de revêtement du chœur.

Extérieurement, les élévations N. et S. de la nef ont conservé leurs arcs d'applique plein cintre (au S. on a taluté et renforcé les contreforts sur lesquels ils retombent). Le chevet est renforcé, aux angles, par des contreforts normaux ; on a aveuglé deux baies romanes placées de part et d'autre de la baie axiale et un peu plus haut. L'élévation du chevet garde encore une partie de l'ancienne corniche : on a monté au-dessus un pignon. Le portail s'ouvre dans la façade O. : trois voussures brisées, ornées de boudins toriques retombent sur quatre colonnettes (l'une d'elles a disparu) à chapiteaux sculptés de feuillage et d'un homme portant un lourd fardeau ; les bases sont profilées de deux tores, l'inférieur étant aplati. L'archivolte a disparu. Le pignon de la façade a été remonté.

Le clocher carré, à deux baies plein cintre sur chaque face, couvert d'un toit à quatre pans, s'élève au-dessus de l'avant-chœur : on l'a renforcé au S. par un lourd contrefort.

## SAINT-MESMIN

### EGLISE SAINT-MAXIMIN.

Edifice barlong, non voûté, où rien ne distingue la nef du sanctuaire. Les murs, dont certaines parties remontent au XV<sup>e</sup> siècle ont été renforcés au XV<sup>e</sup> siècle par de gros contreforts. Une chapelle moderne s'ouvre au N. par un arc brisé.

La façade occidentale encadre un portail défiguré entre deux gros contreforts gothiques. Elle s'amortit par un clocher-mur à pignon percé de deux baies campanaires en plein cintre. Une porte sous une accolade s'ouvre dans la façade S. où l'on relève aussi un enfeu sous un arc brisé.

*Mobilier* : Rétable du XVII<sup>e</sup> siècle en bois sculpté.

## SAVIGNAC-LÈDRIER

### EGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION.

Petit édifice du XII<sup>e</sup> s. plusieurs fois ruiné et mal restauré. Nef

unique, suivie, sans transition, d'une abside à trois pans, le tout dévoté. Deux baies au N. et deux autres à l'E. éclairent l'église ; celles de l'E. ont une voussure à boudin torique qui retombe sur des colonnettes à chapiteaux frustes et astragales épais ; les bases sont faites d'un tore sur un tore aplati. L'élévation intérieure S. conserve une colonne engagée, tronquée à 5 m. du dallage, qui doit marquer la retombée de l'ancien arc triomphal ; sa base est moulurée de deux tores séparés par une dépression. Un clocheton-mur moderne amortit la façade O.

- Mobilier* : « Vierge à l'Enfant », bois sculpté du XVIII<sup>e</sup> siècle.  
— Rétable en bois sculpté (XVII<sup>e</sup> siècle).  
— Deux pierres tombales dans le chœur (XVII<sup>e</sup> s.) [M.H.C.]

### CONCLUSION

Une étude que nous avons fait paraître dans le présent *Bulletin* (1) sur les églises en Périgord de l'ancien diocèse de Cahors, nous avait révélé qu'il n'y avait pas de limite monumentale appréciable dans cette zone où le Périgord se soude au Quercy. L'examen des églises en Dordogne de l'ancien diocèse de Limoges nous permettra d'examiner si nous sommes ici en présence d'une limite monumentale.

Remarquons tout d'abord qu'on ne découvre guère de différences avec le Périgord en ce qui concerne la plupart des éléments : murs, contreforts, colonnes, chapiteaux, bases, dosserets, corniches, impostes, arcs d'applique. Les matériaux, par contre, sont différents, le Périgord employant généralement le calcaire, et le Limousin le granit, par une simple servitude géologique. Cette différence de matériaux n'implique guère qu'une différence dans la sculpture, mais précisément, dans cette zone de sculpture assez rare, les éléments sculptés intéressants ont souvent été taillés dans du calcaire, même si l'appareil du reste de l'église est en granit.

Les dates de construction sont les mêmes qu'en Périgord : peu d'éléments du XI<sup>e</sup> siècle, beaucoup du XII<sup>e</sup> (il semble qu'en Limousin on rencontre un pourcentage d'églises du XI<sup>e</sup> siècle plus élevé qu'en Périgord). Le XII<sup>e</sup> siècle a été, en Périgord, un grand siècle architectural. A l'époque gothique, on s'est contenté de réparer, d'agrandir, de revoûter : on a rarement eu à bâtir entièrement des églises suivant la formule gothique.

Les plans sont analogues à ceux du Périgord : les églises à nef unique prédominent ; on trouve une seule église à trois

---

(1) 1949; p. 178-190.

nefs dans la zone qui nous intéresse : *Bussière-Badil* (1). Les nefes sont assez étroites pour leur longueur. Les transepts sont plutôt rares (*Bussière-Badil, La Chapelle-Saint-Robert, Payzac*). On trouve autant de chevets plats (*Abjat, Le Bourdeix, Champniers, Etouars, Fontroubade, Hautefaye, Javerlhac, Nontrouneau, St-Martin-le-Petit, St-Cyr-les-Champagnes, St-Barthélémy, St-Estèphe, Savignac*) que d'absides semi-circulaires (*Augignac, Busserolles, Bussière-Badil, Reilhac, Lussas, St-Martin-le-Pin, Payzac, Pluviers* (état ancien) *La Chapelle-Saint-Robert, Soudat*).

Les voûtements (2) sont identiques à ceux du Périgord : berceaux plein cintre à doubleaux simples, coupoles, pas de voûtes d'arêtes. La question des coupoles prend ici un intérêt particulier. Les coupoles sont aussi nombreuses que dans la partie du Périgord la plus riche en coupoles (c'est-à-dire au N. et à l'O. de l'Isle) : pour 24 églises, on trouve 9 coupoles. Si l'on y ajoute les deux coupoles disparues (*Le Bourdeix* et *Abjat*) et la probable file de coupoles de *Pluviers*, on arrive au chiffre de 12 églises à coupole, soit la moitié des églises. Cela correspond à peu près à la densité maxima du Périgord, sise à la limitée des anciens diocèses de Périgueux et d'Angoulême. Sur ces 9 coupoles qui subsistent, trois sont montées sur des pendentifs d'un type très périgourdin (*Lussas, St-Martin-le-Pin, Payzac*) ; trois sont montées sur des trompes (*Augignac, Busserolles, La Chapelle-Saint-Robert*) ; deux sont montées sur des pendentifs plats triangulaires (*Saint-Cyr-les-Champagnes, Reilhac*) ; une seule est montée sur un compromis empirique et maladroit entre les pendentifs et les encorbellements (*Bussière-Badil*). Si bien que, les trois premières mises à part, les coupoles de cette zone sont tournées suivant des habitudes peu périgourdines : cela peut nous permettre de marquer là une sorte de limite.

Les portails sont souvent d'un type limousin : voûtures brisées, moulurées de tores, retombant sur des colonnettes engagées à chapiteaux-frises ; l'archivolte retombe sur des masques (*Le Bourdeix, Champniers, Reilhac, Etouars, Javerlhac, Lussas, Pluviers, Savignac-de-Nontron, Varaignes*).

---

(1) Il n'y a, en Périgord, que quatre églises romanes à trois nefes. Trois d'entre elles sont à l'Ouest, à la limite de la Charente (*Bussière-Badil, Beaussac, Saint-Germain-des-Prés*). Une seule est en plein Périgord : *Cadouin*. Toutes ces églises sont des églises monastiques.

(2) Compte tenu du fait que bien peu de voûtements du XII<sup>e</sup> siècle ont subsisté.

Les clochers ne sont pas non plus d'un type courant en Périgord. Signalons d'abord trois clochers de coupe octogonale, typiquement limousins : *Abjat, Bussière-Badil, Champniers*. D'autres sont des clochers de plan carré posés sur l'avant-chœur ou sur la croisée : ils sont généralement ornés d'arcatures aveugles sur leurs faces (1) (*Augignac, Busserolles, Hautefaye, La Chapelle-Saint-Robert*). Enfin, quatre clochers-murs existent encore (*Savignac-de-Nontron, Soudat, Saint-Mesmin, Savignac-Lédrier*) et deux ont disparu (*Nontron, Teyjat*) : c'est là une densité bien plus faible que celle que l'on relève dans le S. et le S.-O. du Périgord.

Les fenêtres sont traitées dans cette zone de la même façon qu'en Limousin et en Périgord. Notons seulement un détail caractéristique : la fréquence de baies encadrées de colonnettes recevant la retombée d'un gros boudin torique d'encadrement (2).

Enfin, la sculpture est relativement plus généreuse en cette zone que dans le reste du Périgord. En Périgord, en effet, à part les chapiteaux, il n'y a pratiquement pas de sculpture. Or, dans les églises précitées, on note la façade de *Bussière-Badil* et le portail de *Saint-Martin-le-Pin* qui, sans être des morceaux considérables, présentent l'intérêt de leur rareté même. Mais peut-être faudrait-il ici souligner l'influence de l'Angoumois (la façade de *Bussière-Badil*, avec ses arcs aveugles encadrant le portail, étant d'inspiration nettement angoumoisine).

Nous concluons donc que nous nous trouvons en présence d'une limite, non pas rigoureuse et imperméable, mais assez souple. C'est plutôt une zone de transition qu'une limite au sens propre du mot. La question est d'ailleurs compliquée par la proximité de l'Angoumois, dont la famille architecturale fut fort dynamique, surtout sur le plan décoratif. Si bien que la région qui nous intéresse opère la soudure de trois familles architecturales : le Limousin, l'Angoumois et le Périgord (3).

Jean SECRET.

---

(1) Le clocher carré, posé à cet endroit de l'église, est fréquent en Périgord, mais il est rarement orné d'arcatures aveugles sur ses faces.

(2) Ce type de baie est plus limousin que périgourdin.

(3) On peut trouver une rencontre analogue de ces trois familles architecturales dans la région S.-E. du Poitou. Cf. la conclusion du beau livre de M. René CROZET : *L'art roman en Poitou* (Paris, Laurens, 1948).

## TABLE DES MATIÈRES

### DU TOME LXXIX

Conseil d'administration, bureau et commissions de la Société (1952) .....	5, 69
Assemblée générale du 3 janvier 1952 .....	6
— du 3 février — .....	10
Séance mensuelle du 6 mars 1952 .....	16
— 3 avril — .....	49
(Tenue à Ribérac) 4 mai — .....	53
— 5 juin — .....	62
— 3 juillet — .....	113
— 7 août — .....	119
— 4 septembre — .....	125
— 2 octobre — .....	177
— 6 novembre — .....	182
— 4 décembre — .....	192
Excursions .....	21, 69
La 2 <sup>me</sup> excursion de 1952 (G. L.) .....	197
Errata .....	69, 197
BARRIÈRE (Cl.), L' « oppidum » de la Boissière dit Camp de César, à Périgueux .....	23
LAFON (D <sup>r</sup> Ch.), Les Salignac au siège de Sarlat (1587) .....	28
LASSAIGNE (J.), Choses et gens de Saint-Léon-sur-l'Isle. (Extrait des papiers inédits de F. Pouyadou) .....	41, 90

JOUSSAIN (A.), Un officier de carrière périgourdin (1838-1871) .....	70
GARDEAU (M <sup>me</sup> ), Le château de Villefranche-de-Longchat .....	82
LAFON (D <sup>r</sup> Ch.), A propos d'une lettre inédite du chevalier d'Aydie .....	97
DUSOLIER (E.), Marc Dufraisse en exil .....	102
LAURENT (J.-P.), Les sénéchaux du Périgord dans la première moitié du XV <sup>e</sup> siècle .....	131
G. L., Trois documents inédits sur la Fronde en Périgord .....	146
SECONDAT (M.), L'élection du premier juge de paix de Thenon .....	150
GRANGER (A.), L'ancien drapeau du 50 <sup>e</sup> .....	160
DUMAS (J.), Les noms de lieux à Ribérac .....	164
COUV RAT-DESVERGNES (R.), Quelques œuvres peu connues du peintre J.-E. Lafon .....	172
BARRIÈRE (Cl.), Contribution à l'étude des enceintes de la Dordogne .....	200
MAUBOURGUET (J.), Le Collège de Sarlat au XVIII <sup>e</sup> siècle .....	205
SECRET (J.), Les églises en Dordogne de l'ancien diocèse de Limoges .....	220

**VARIA**

PIERRET (B.), Recherches sur les cluzeaux du Périgord .....	107
CHALUP (C <sup>te</sup> de), Les tombeaux des Chalup (1606) .	111
L'HONNEUR (D <sup>r</sup> ), A propos d'une tombe .....	163

**NÉCROLOGIE**

Maurice Bourgon (G.L.) .....	47
Le C <sup>o</sup> H. de Lestrade de Conti (A.G.) .....	175

**BIBLIOGRAPHIE**

A. Nicolaï, <i>Les Belles amies de Montaigne</i> (M <sup>me</sup> Gardeau) .....	47
---	----

**ILLUSTRATIONS**

Oppidum de la Boissière. Plan .....	22
— Quadrillages relevés sur la photo aérienne .....	26
Fresque de l'église de St-Vincent-sur-l'Isle .....	45
Derniers vestiges du château de Villefranche en 1949 .....	36
Le Camp du Chalard. Plan de Imbert .....	200
— Plan rectifié .....	202
— Vue cavalière .....	203
Le Collège de Sarlat au XVIII <sup>e</sup> siècle .....	211
Plans de l'église d'Abjat et d'Augignac .....	222
Plan de l'église de Busserolles .....	225
Plan de l'église de Bussière-Badil .....	227
Plans de l'église de Reilhac, Lussas et Nontronneau.	237
Plans de l'église de St-Martin-le-Petit et de St-Mar- tin-le-Pin .....	244
Plan de l'église de Payzac .....	249
Plan de l'église de St-Cyr-les-Champagnes .....	252